

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH

-

Bilan du programme de lutte contre le Frelon Asiatique  
Mai à Novembre 2018



neature

# SOMMAIRE



Ce dossier vous présente les résultats du plan de lutte mené par Neature contre la prolifération du frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) au sein de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh de mai à novembre 2018.

**01**

## Programme

Nous faisons un bref rappel des objectifs en détaillant le protocole suivi durant l'intégralité de la période de lutte.

**02**

## Bilan

Nous présentons de manière générale et chiffrée les résultats obtenus en 2018 puis nous les comparons aux données récoltées en 2017.

**03**

## Analyse de données

Nous analysons les données récoltées sur l'année 2018 et les contextualisons par rapport aux tendances nationales ainsi qu'aux tendances départementales.

**04**

## Recommandations

Nous établissons des recommandations et des pistes de réflexion pour l'an prochain à partir des résultats de 2017 et 2018.

# RAPPEL DES OBJECTIFS

La **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB)** a mis en place des mesures de surveillance, de prévention et de lutte permettant de limiter l'impact du frelon asiatique - *Vespa Velutina Nigrithorax* - sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de ce programme, la CCKB a missionné l'entreprise Neature pour le traitement et la destruction des nids de *Vespa Velutina* recensés sur les 23 communes de son territoire : Bon-Repos-sur-Blavet, Canihuel, Glomel, Gouarec, Kergrist-Moëlou, Lanrivain, Lescouët-Gouarec, Locarn, Maël-Carhaix, Mellionec, Paule, Peumerit-Quintin, Plélauff, Plouguernével, Plounévez-Quintin, Rostrenen, Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Nicolas-du-Pélem, Sainte-Tréphine, Saint-Igeaux, Trébrivan et Trémargat.

Afin de garantir les conditions d'efficacité et de sécurité requises pour la destruction d'un nid de frelon asiatique, Neature s'est engagé à respecter les recommandations techniques et les impératifs de sécurité des personnes et de l'environnement préconisés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dans la Note de Service DGAL/SDSPA/N2013-8082.

Neature s'est également fixé un devoir de réactivité en s'engageant à intervenir dans le délai le plus court possible afin de minimiser les risques liés à la découverte d'un nid de *Vespa Velutina*.

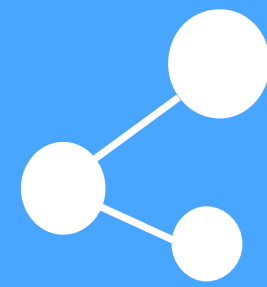
# PROTOCOLE

Neature suit un protocole précis dans le cadre du programme de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques afin de garantir une efficacité à tous les niveaux et d'instaurer une collaboration optimale entre les différents acteurs du territoire.



## 1. Identification

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de lutte, les communes de la CCKB désignent les référents ayant en charge l'identification et la localisation des nids de Vespa Velutina signalés par la population sur le territoire communautaire.



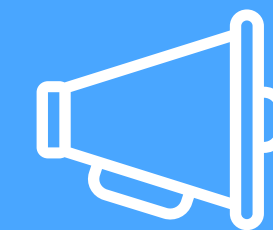
## 2. Transmission

Les coordonnées des nids de Vespa velutina devant faire l'objet d'une destruction sont ensuite transmises aux Services Techniques de la CCKB. Ces derniers centralisent les demandes et missionnent Neature par l'envoi d'un email dès qu'un nid a été recensé.



## 3. Intervention

Un technicien de Neature est en charge des interventions de Vespa Velutina sur le territoire communautaire. Pour chaque destruction, un compte-rendu d'intervention spécifiant la date et l'emplacement du nid traité est rédigé et enregistré dans la base de données de Neature.



## 4. Recommandations

A la fin de la période de lutte (novembre 2018), Neature centralise et analyse l'ensemble des données récoltées afin de produire des recommandations et adapter le programme de lutte pour l'année 2019.

# Bilan général

# BILAN 2018

Bilan des interventions réalisées par les équipes de Neature sur le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh de mai à novembre 2018.

TOTAL	246
NIDS PRIMAIRES	47
NIDS SECONDAIRES	199

# BILAN 2017

Bilan des interventions réalisées par les équipes de Neature sur le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh  
d'avril à novembre 2017.

TOTAL	89
NIDS PRIMAIRES	31
NIDS SECONDAIRES	58

# EVOLUTION 2018 / 2017

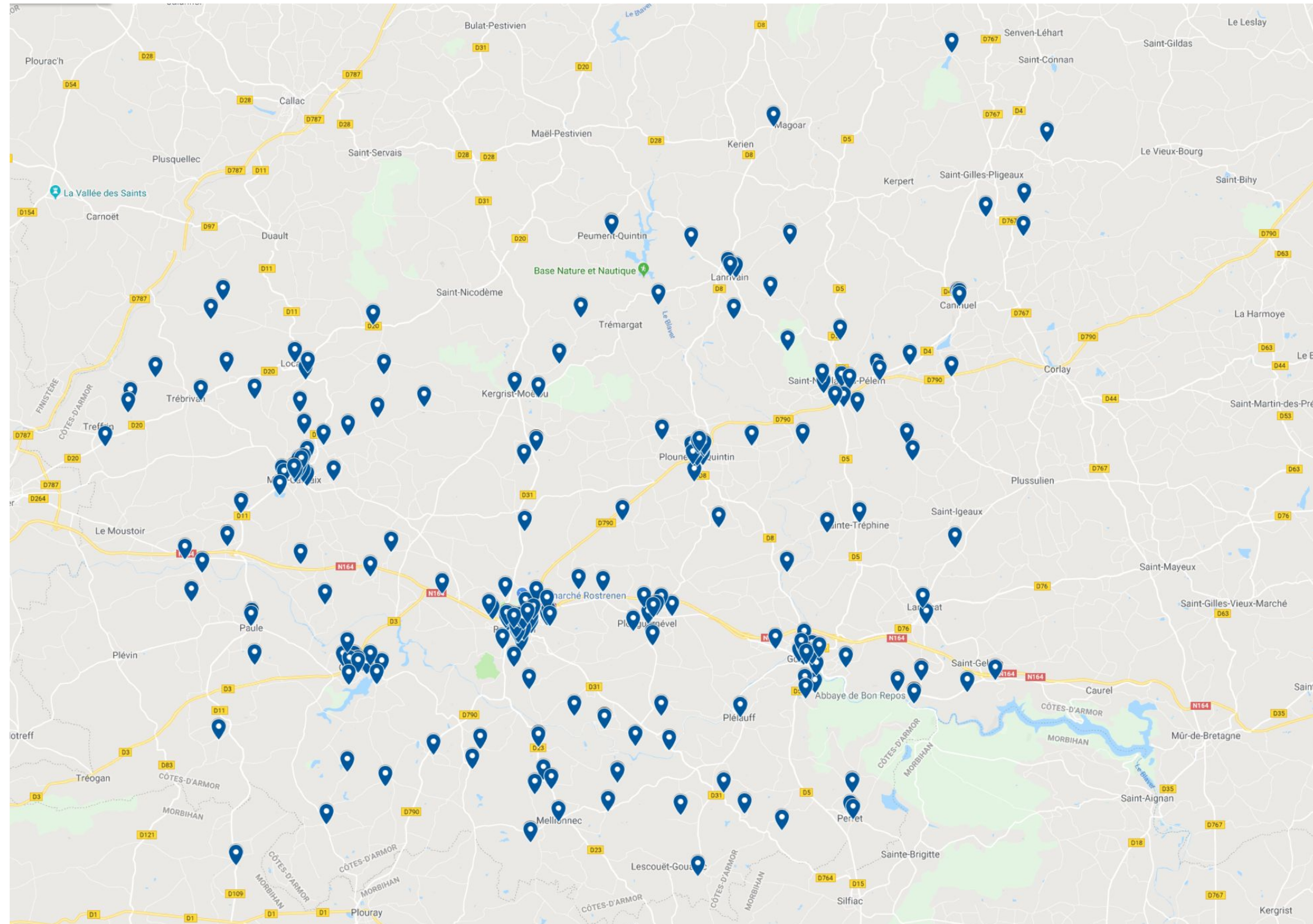
Evolution du nombre d'interventions réalisées par les équipes de Neature sur le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh sur la saison 2018 et la saison 2017.

Evolution du nombre total de nids traités en 2018 par rapport à 2017	<b>+157</b> nids	<b>+176%</b>
Evolution du nombre de nids primaires traités en 2018 par rapport à 2017	<b>+16</b> nids	<b>+52%</b>
Evolution du nombre de nids secondaires traités en 2018 par rapport à 2017	<b>+141</b> nids	<b>+243%</b>

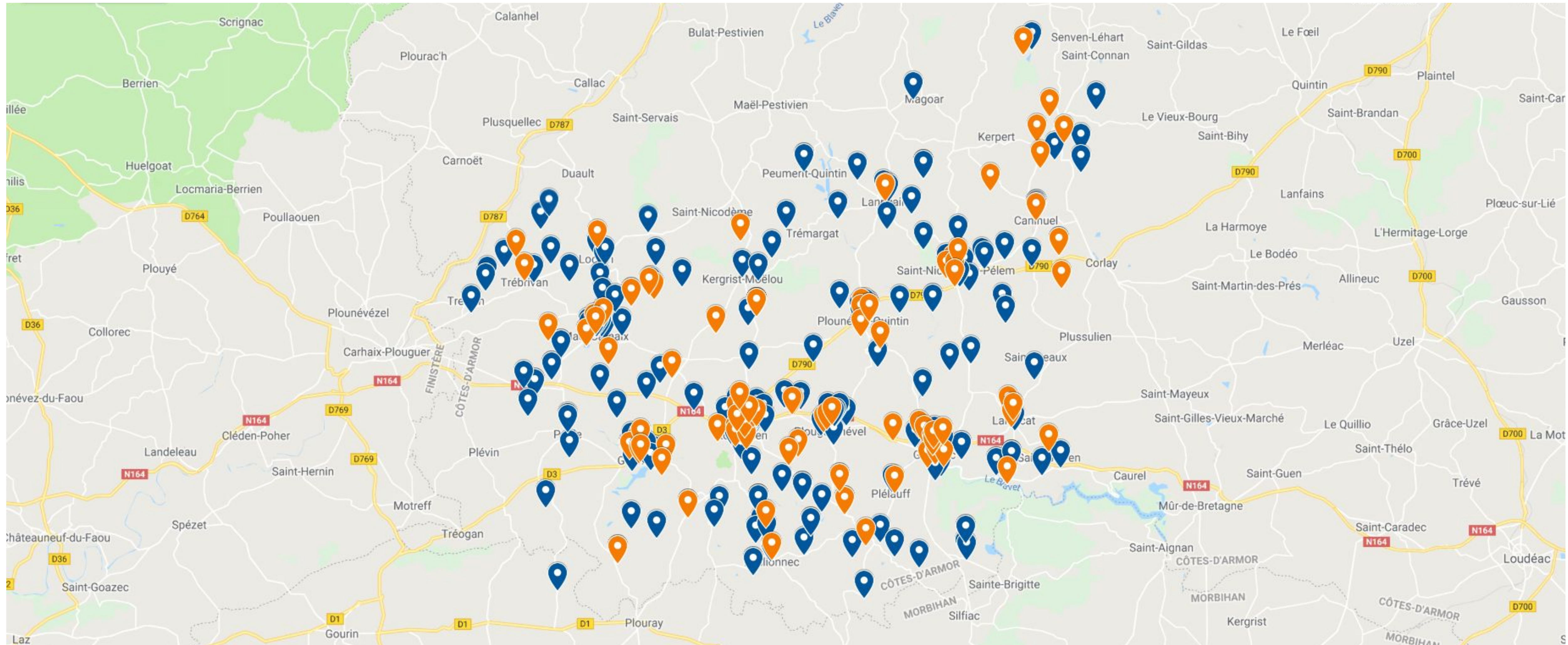


# Cartographie

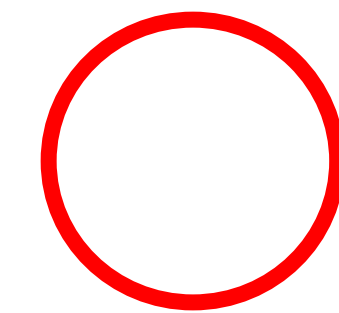
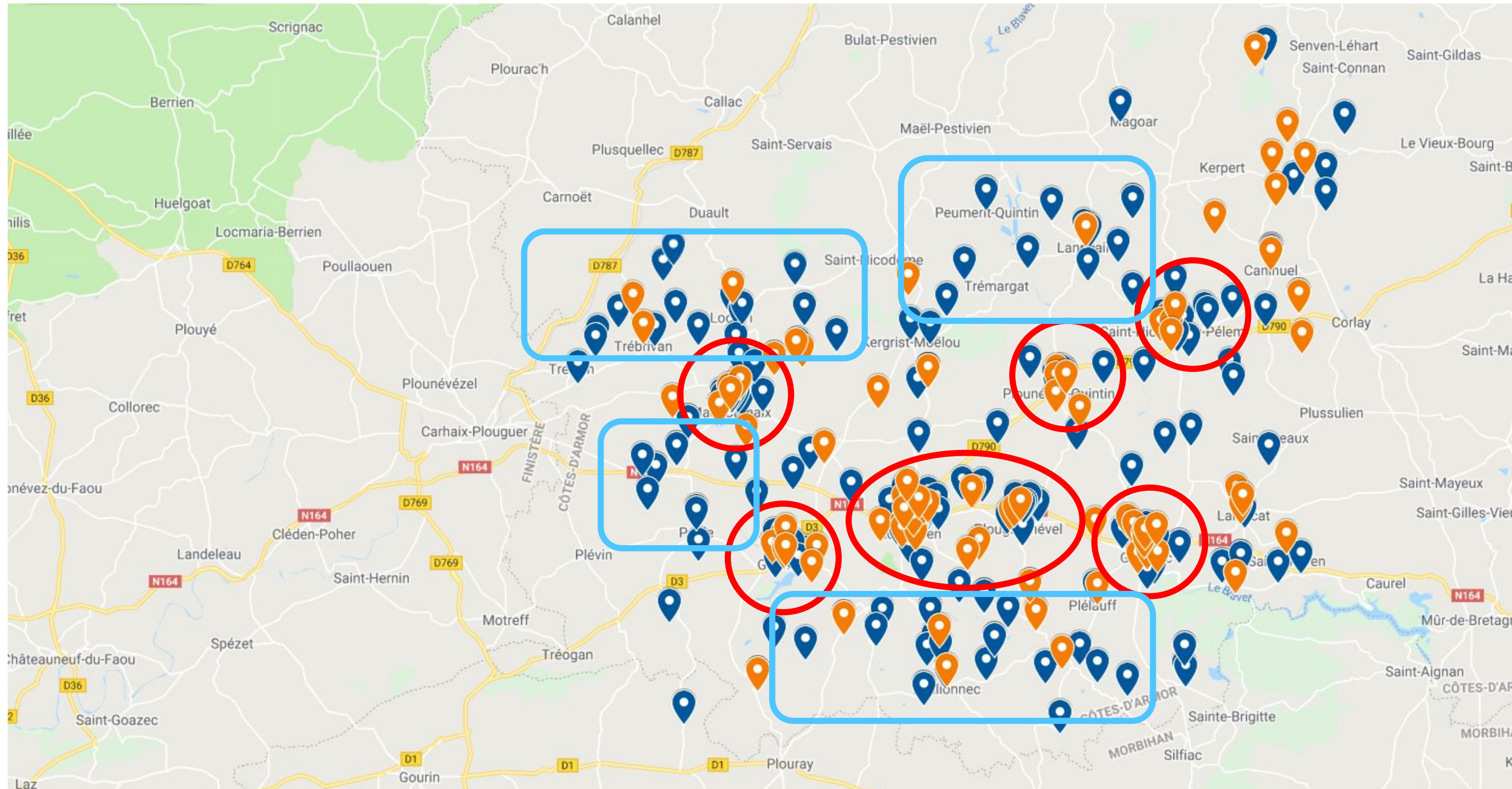
# CARTOGRAPHIE 2018



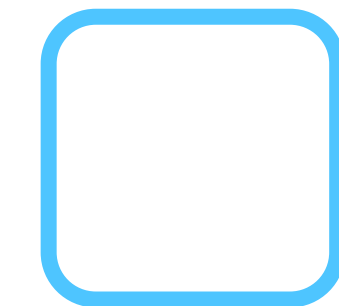
# CARTOGRAPHIE 2017 & 2018



# EVOLUTION 2017 / 2018



Principales zones infestées en 2017. Même tendance en 2018.

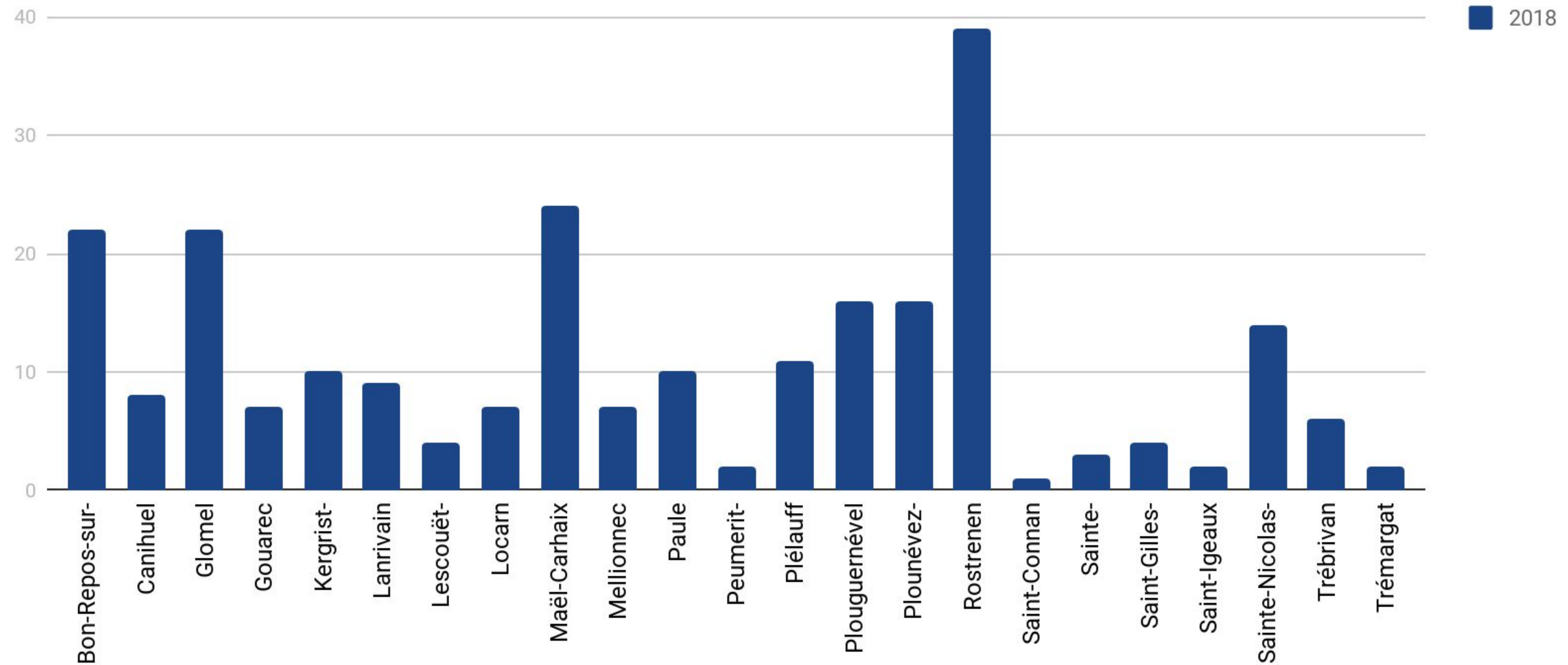


Zones relativement épargnées en 2017. Forte augmentation en 2018.

# Bilan par commune

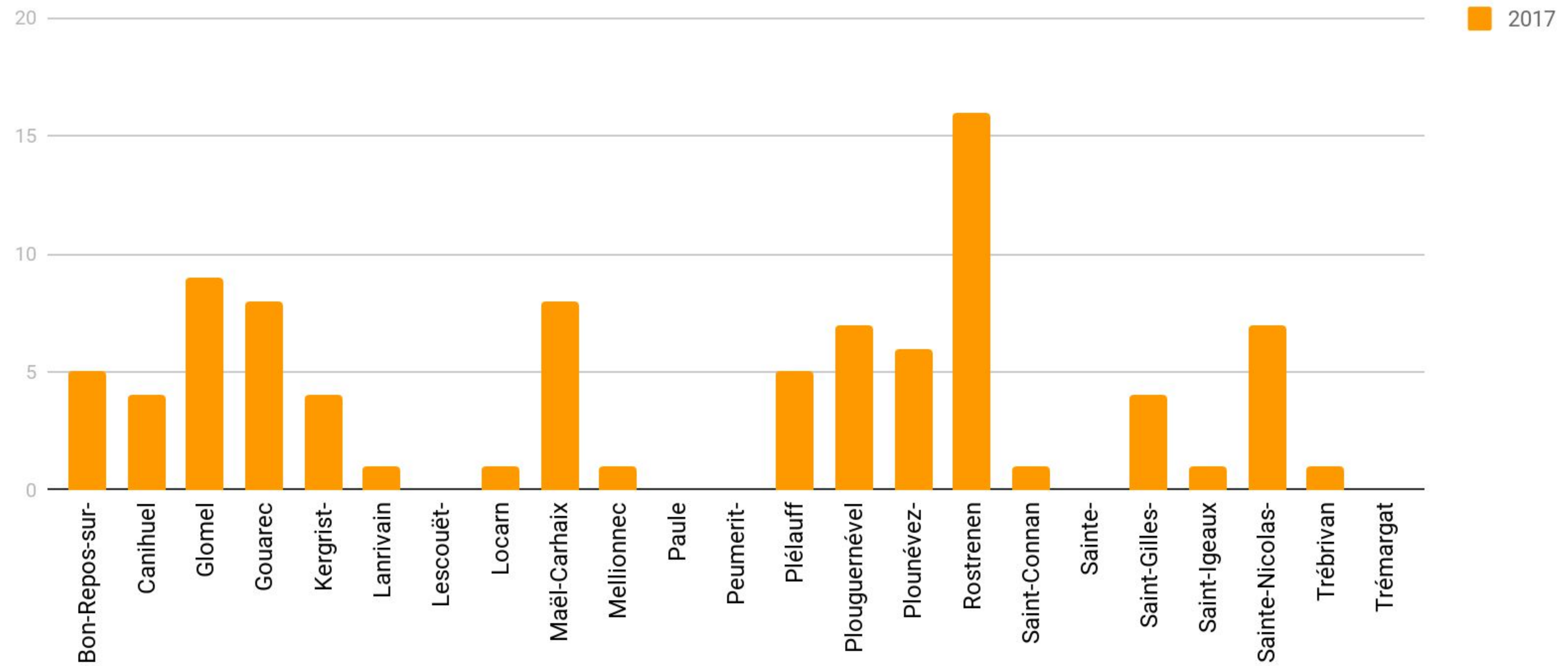
# BILAN PAR COMMUNE

Ce graphique présente le nombre d'interventions réalisées par Neature sur le territoire communautaire durant l'année 2018.  
 Les communes les plus touchées sont majoritairement les communes les plus urbanisées.



# BILAN PAR COMMUNE

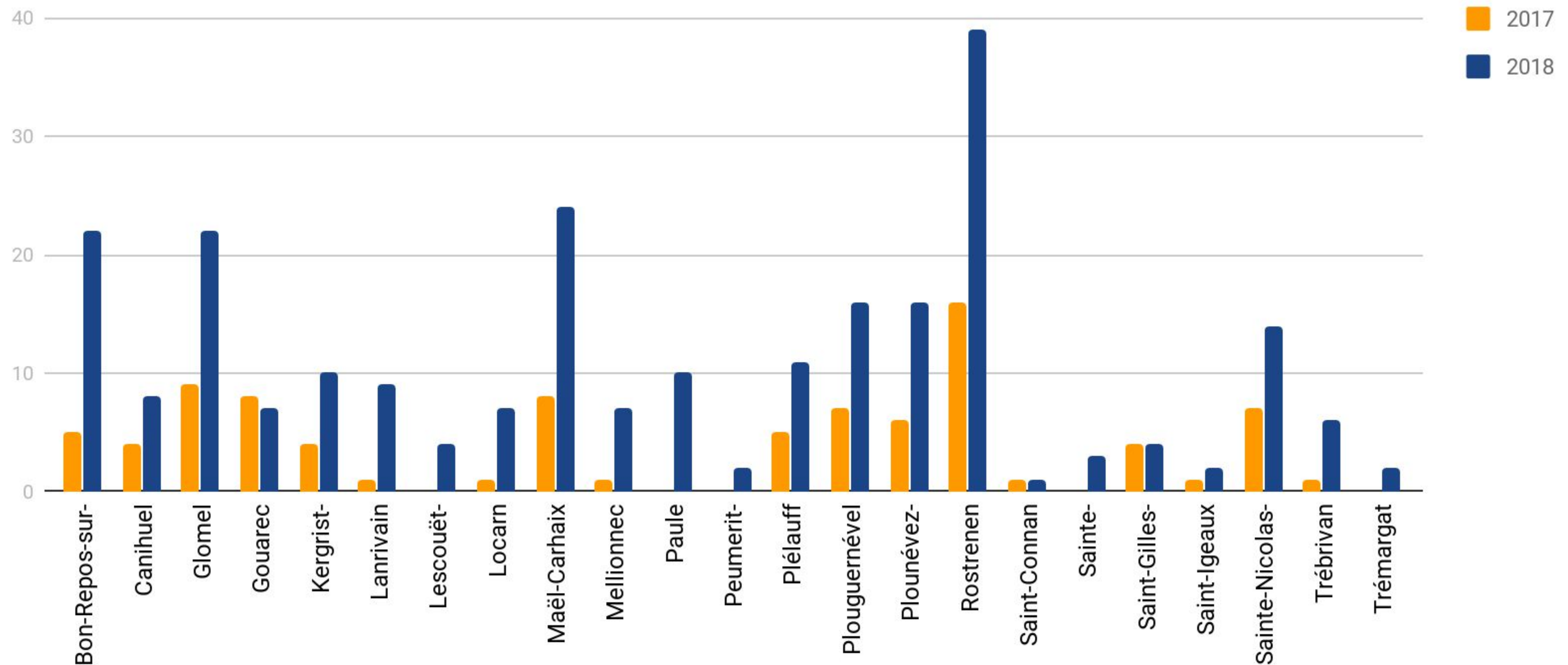
Ce graphique présente le nombre d'interventions réalisées par Neature sur le territoire communautaire durant l'année 2017.  
On peut noter qu'il existe de fortes similarités avec celui de 2018.



# BILAN PAR COMMUNE

Ce graphique compare le nombre d'interventions réalisées par Neature sur le territoire communautaire sur les années 2017 et 2018.

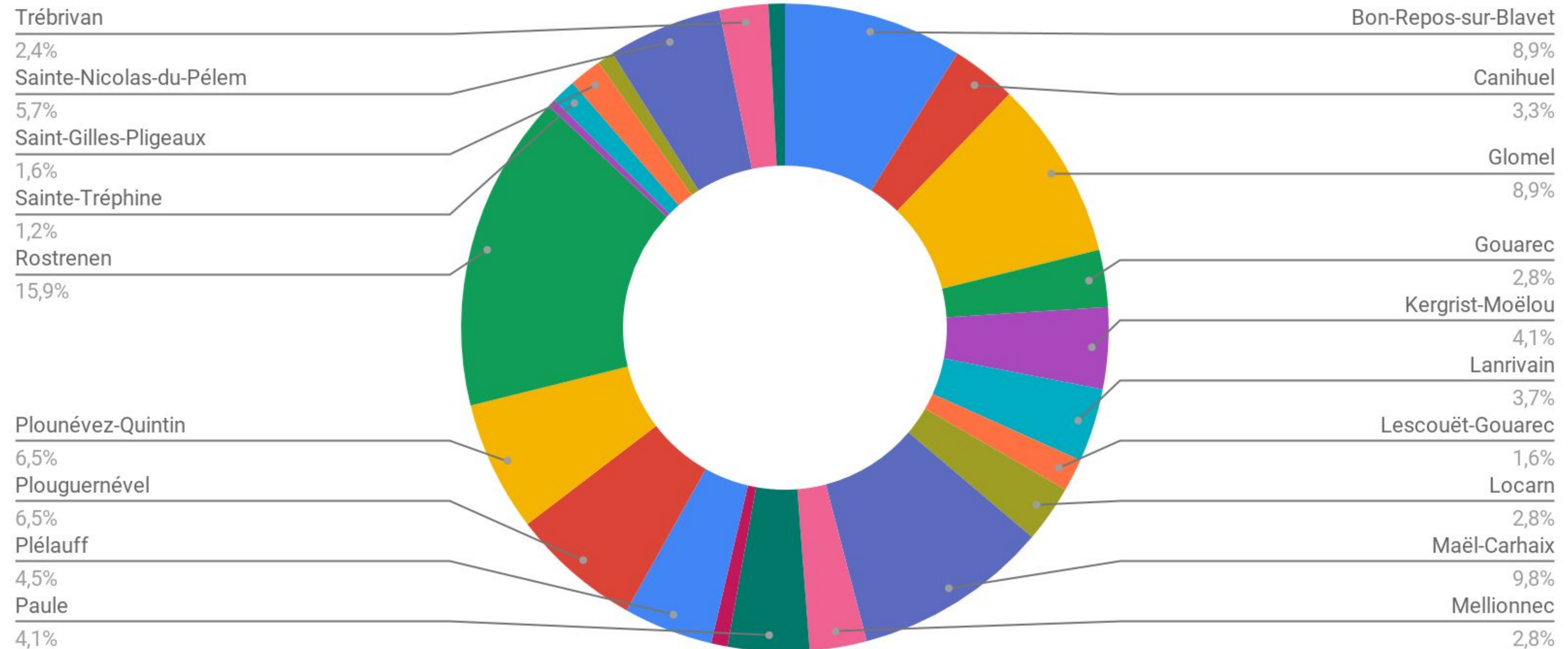
Les communes les plus touchées en 2017 sont également celles étant les plus touchées sur 2018 - à l'exception de Gouarec.





# BILAN PAR COMMUNE

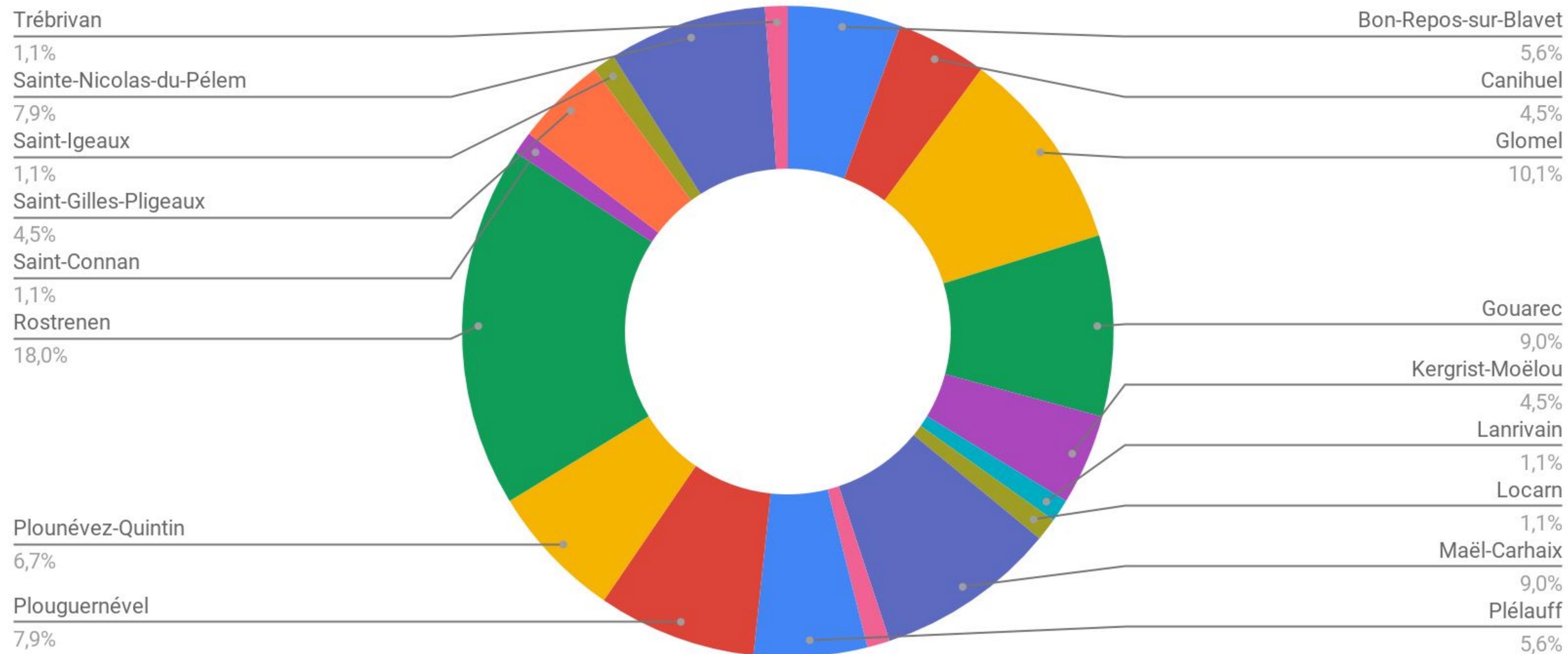
Ce graphique présente le nombre d'interventions réalisées par Neature sur le territoire communautaire durant l'année 2018.  
 Les communes les plus touchées sont majoritairement les communes les plus urbanisées.



# BILAN PAR COMMUNE

Ce graphique présente le nombre d'interventions réalisées par Neature sur le territoire communautaire durant l'année 2017.

On peut noter qu'il existe de fortes similarités avec celui de 2018.



# BILAN PAR COMMUNE

Communes	Nombre total de nids - 2018	Nids secondaires - 2018	Nids primaires - 2018
Bon-Repos-sur-Blavet	21	18	3
Canihuel	8	4	4
Glomel	22	19	3
Gouarec	7	4	3
Kergrist-Mouëlou	10	8	2
Lanrivain	9	7	2
Lescouët-Gouarec	4	4	0
Locarn	7	6	1
Maël-Carhaix	24	18	6
Mellionec	7	7	0
Paule	10	9	1
Peumerit-Quintin	2	1	1
Plélauff	11	8	3
Plouguernevel	16	13	3
Plounévez-Quintin	16	14	2
Rostrenen	39	32	7
Saint-Connan	1	1	0
Sainte-Tréphine	3	3	0
Saint-Gilles-Pligeaux	3	1	2
Saint-Igeaux	2	2	0
Saint-Nicolas-du-Pelem	14	13	0
Trébrivan	6	4	2
Trémargat	2	1	1

# BILAN PAR COMMUNE

Communes	Nombre total de nids - 2017	Nids secondaires - 2017	Nids primaires - 2017
Bon-Repos-sur-Blavet	5	5	0
Canihuel	4	4	0
Glomel	9	3	6
Gouarec	8	4	4
Kergrist-Mouëlou	4	4	0
Lanrivain	1	1	0
Lescouët-Gouarec	0	0	0
Locarn	1	1	0
Maël-Carhaix	9	7	2
Mellionec	1	1	0
Paule	0	0	0
Peumerit-Quintin	0	0	0
Plélauff	5	2	3
Plouguernevel	7	4	3
Plounévez-Quintin	6	3	3
Rostrenen	15	9	6
Saint-Connan	1	1	0
Sainte-Tréphine	0	0	0
Saint-Gilles-Pligeaux	4	3	1
Saint-Igeaux	1	1	0
Saint-Nicolas-du-Pelem	7	4	3
Trébrivan	1	1	0
Trémargat	0	0	0

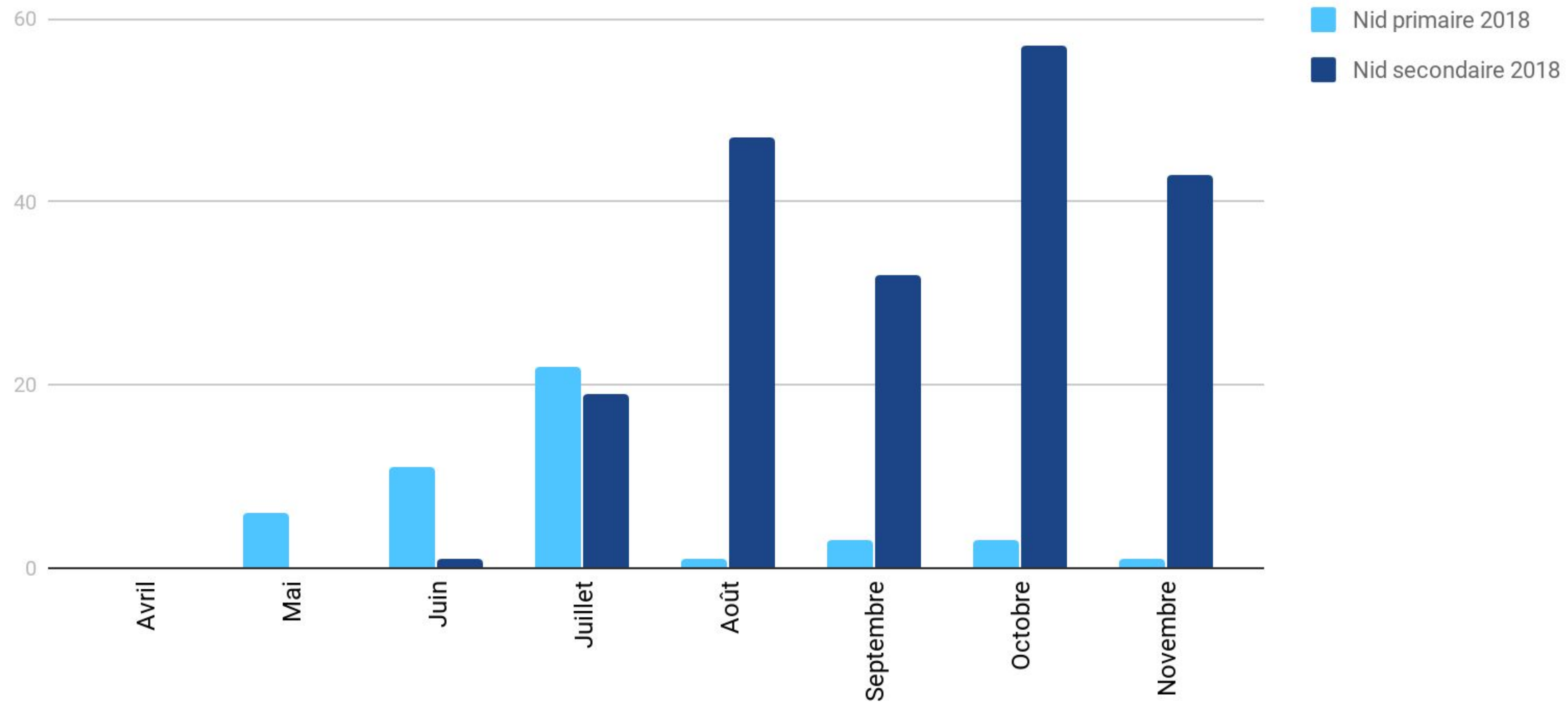
# BILAN PAR COMMUNE

Communes	Evolution 2018/2017	Nombre total de nids - 2018	Nombre total de nids - 2017
Bon-Repos-sur-Blavet	+16	21	5
Canihuel	+4	8	4
Glomel	+13	22	9
Gouarec	-1	7	8
Kergrist-Mouëlou	+6	10	4
Lanrivain	+8	9	1
Lescouët-Gouarec	+4	4	0
Locarn	+6	7	1
Maël-Carhaix	+15	24	9
Mellionec	+6	7	1
Paule	+10	10	0
Peumerit-Quintin	+2	2	0
Plélauff	+6	11	5
Plouguernével	+9	16	7
Plounévez-Quintin	+10	16	6
Rostrenen	+24	39	15
Saint-Connan	-	1	1
Sainte-Tréphine	+3	3	0
Saint-Gilles-Pligeaux	-1	3	4
Saint-Igeaux	+1	2	1
Saint-Nicolas-du-Pelem	+7	14	7
Trébrivan	+5	6	1
Trémargat	+2	2	0

# Bilan par période

# PERIODE DES INTERVENTIONS

Ce graphique présente la chronologie des interventions réalisées par types de nids sur le territoire en 2018.  
Les mois d'août, octobre et novembre sont les mois sur lesquels la majorité des interventions se sont déroulées.



# PERIODE DES INTERVENTIONS

Ce tableau recense le nombre d'interventions réalisées par mois sur les années 2017 et 2018.

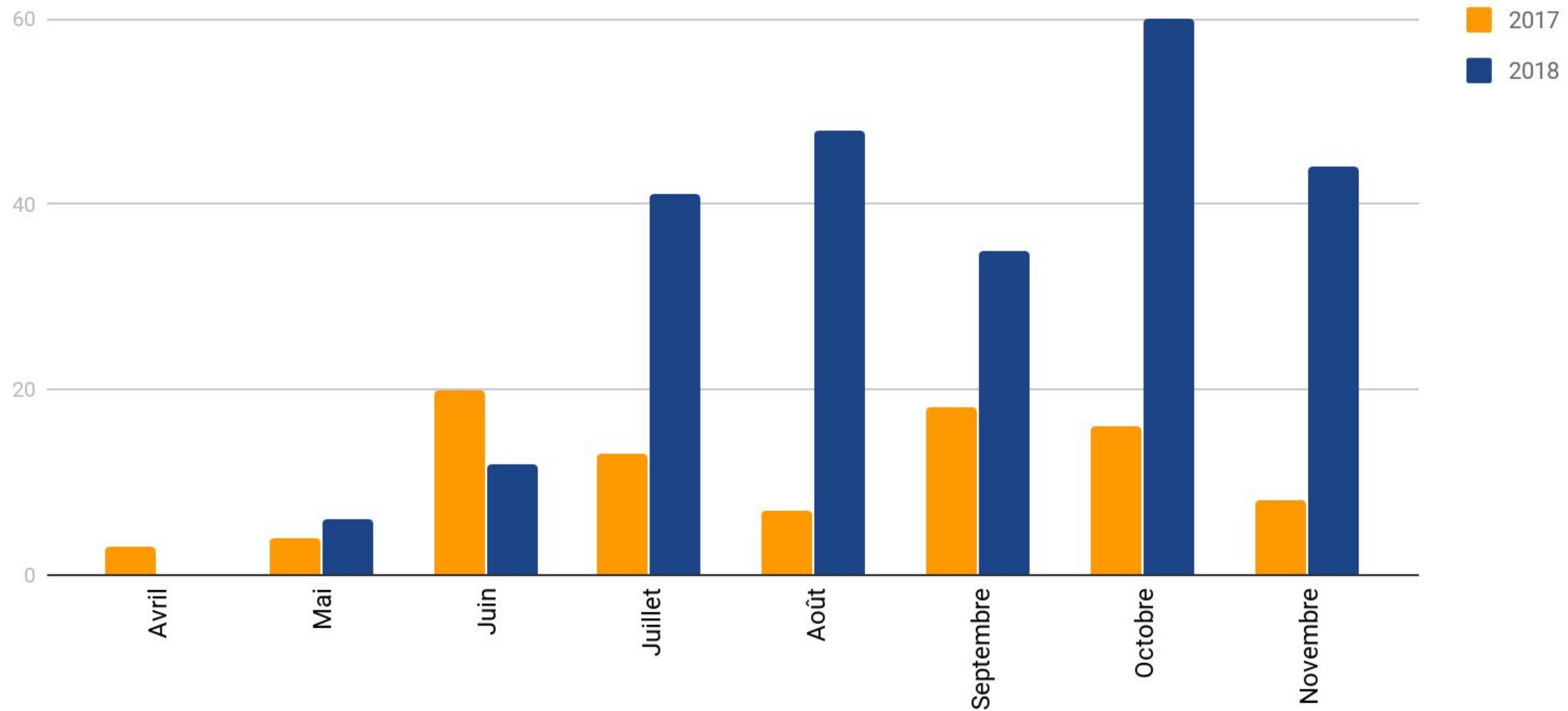
Il existe une disparité de la répartition des interventions entre ces deux années.

Mois	2017	2018
Avril	3	0
Mai	5	6
Juin	20	12
Juillet	13	41
Août	7	48
Septembre	18	35
Octobre	16	60
Novembre	8	44



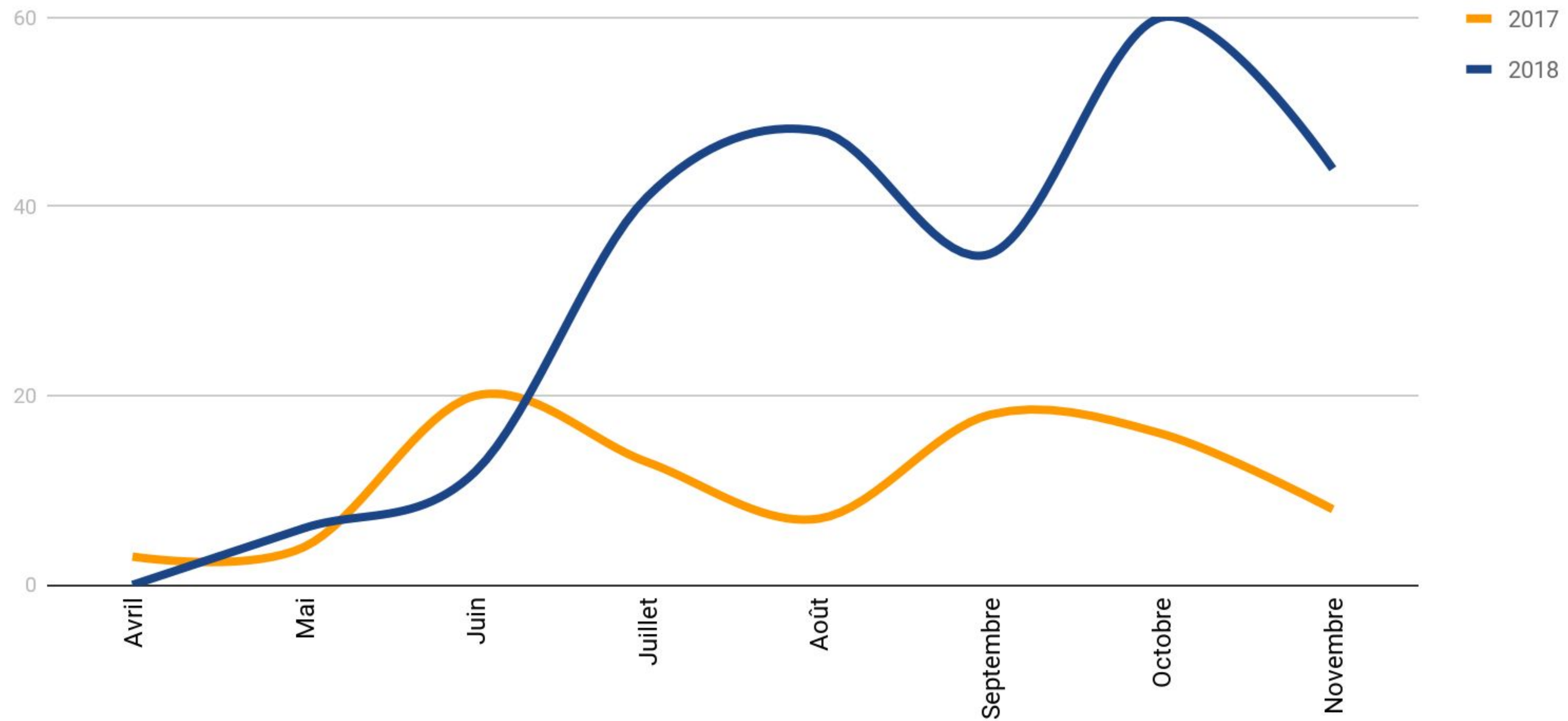
# PERIODE DES INTERVENTIONS

Ce graphique compare la périodicité des interventions réalisées en 2017 avec celle des interventions réalisées en 2018. Après un démarrage plus tardif, le nombre d'interventions a explosé en 2018 à partir du mois de Juillet.



# PERIODE DES INTERVENTIONS

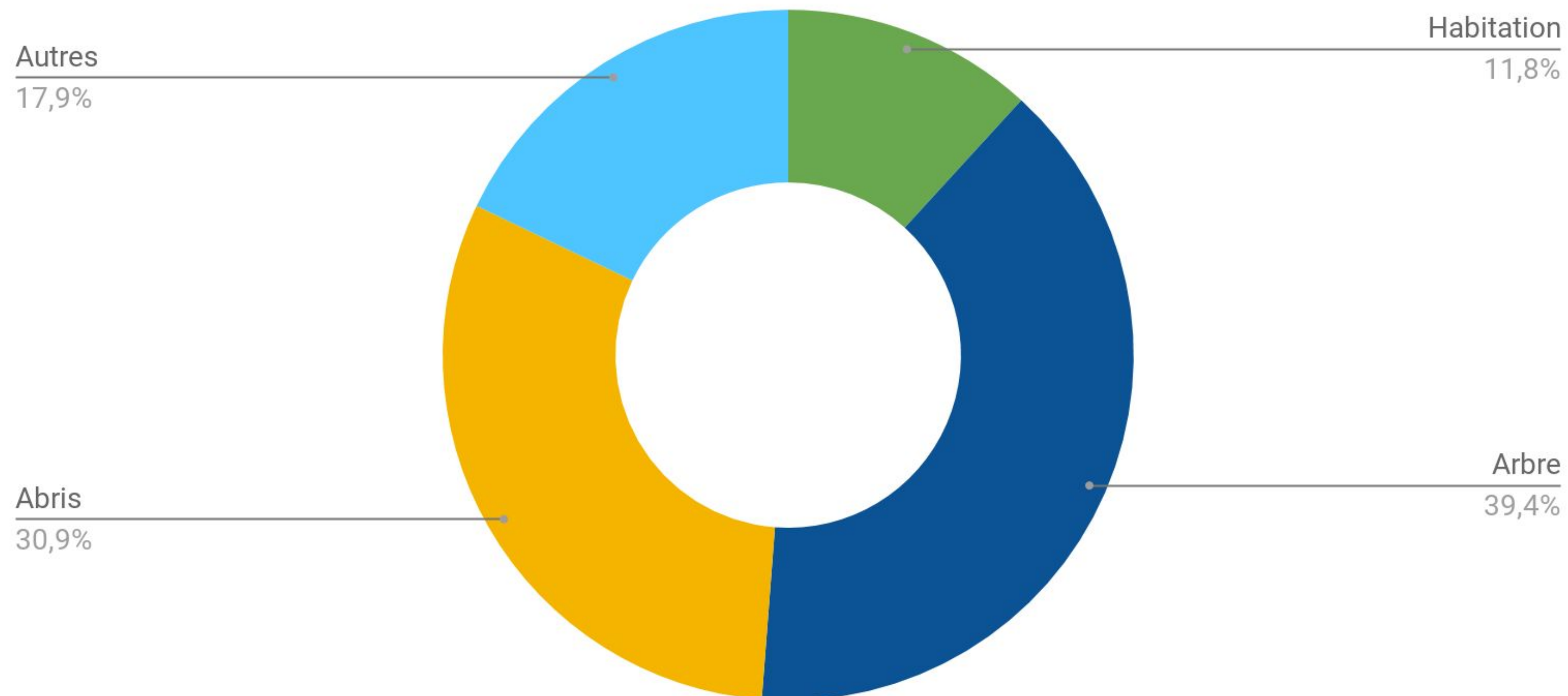
Ce graphique compare la périodicité des interventions réalisées en 2017 avec celle des interventions réalisées en 2018. Après un démarrage plus tardif, le nombre d'interventions a explosé en 2018 à partir du mois de Juillet.



# Bilan par localisation

# LOCALISATION DES NIDS

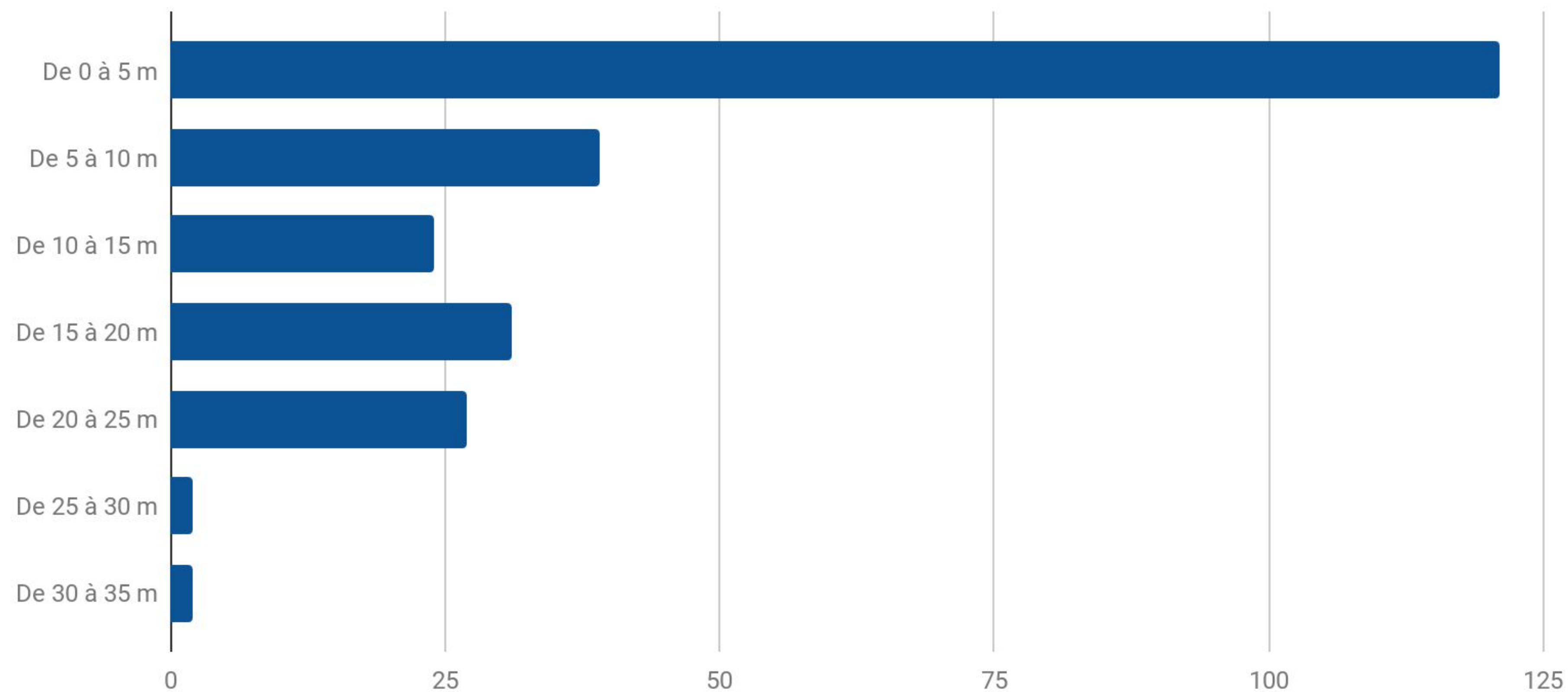
Les nids détectés par les habitants de la Communauté de Communes sont localisés à 40% dans des arbres, à 31% dans des abris tels que des garages et à 12% sur des habitations. Les 18% restant correspondent à des lieux plus insolites (talus, clôture, etc.).



# HAUTEURS DES NIDS

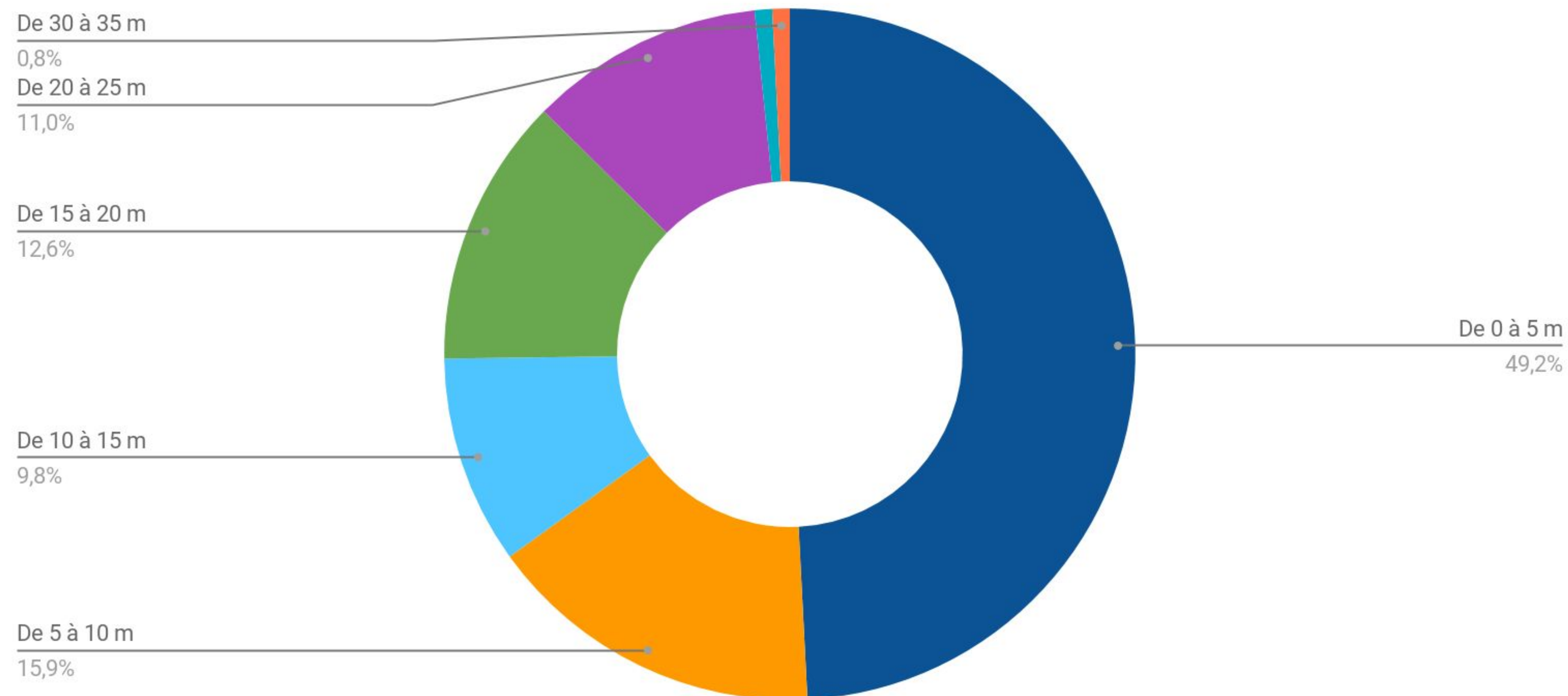
Les nids détectés par les habitants de la Communauté de Communes sont la moitié du temps localisés de 0 à 5 mètres de hauteur.

Les nids localisés à plus de 20 mètres ont majoritairement été détectés à partir du mois d'octobre.



# HAUTEURS DES NIDS

En 2018, environ la moitié des nids traités par nos équipes était située de 0 à 5 mètres de hauteur. Il s'agit majoritairement des nids localisés sur des habitations ou des abris. Les nids situés à 10 mètres ou plus étaient principalement présents sur des arbres.



# Analyse des données

# ANALYSE DES DONNEES

## ➤ Une augmentation du nombre de nids traités

Le nombre total de nids traités sur le territoire communautaire a augmenté de 176% en 2018 par rapport à 2017, passant de 89 à 246. Cette augmentation significative s'explique par **deux facteurs principaux** : la **mise en place du programme en 2017** qui a engendré un signalement de nids certainement trop faible par rapport à la réalité sur cette période et une **année 2018 marquée par une explosion du nombre d'insectes volants** sur l'ensemble du territoire national.

Avec 89 signalés et traités en 2017, il est aisé de constater que le nombre de nids localisés était largement inférieur à la moyenne départementale. En effet, en 2017 ce sont plusieurs milliers de nids qui ont été traités sur le département des Côtes d'Armor. Ce faible signalement s'explique en partie par le fait que 2017 était la première année du programme de lutte et de fait la population n'était pas encore sensibilisée au sujet.

L'année 2018 a également été une année exceptionnelle au niveau nationale car elle a été marquée par une explosion du nombre de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons européens, frelons asiatiques, etc.). Le phénomène était si important que l'ensemble des fournisseurs nationaux de produits de lutte contre les hyménoptères se sont retrouvés en rupture de stock à plusieurs reprises dans l'année.



# ANALYSE DES DONNEES

## ➤ **Une augmentation généralisée sur l'ensemble du territoire communautaire**

L'augmentation du nombre de nids signalés et traités à augmenter de façon généralisée sur l'ensemble du territoire. 22 des 23 communes ont connu une hausse des signalements par rapport à 2017. Cette tendance est conforme à la tendance nationale pour 2018. Cette augmentation s'explique notamment par un début d'année 2018 relativement doux au niveau des températures.

En 2017, les zones les plus touchées par le frelon asiatique étaient les territoires les plus urbanisés de la Communauté de Communes (Rostrenen-Glommel, Maël-Carhaix et les centres bourg). Pour l'année 2018, ce phénomène s'est confirmé et a pris de l'ampleur sur ces territoires. Rostrenen demeure toujours la commune la plus touchée avec 39 nids détruits, suivie par Maël-Carhaix (24 nids) et Glommel (22 nids).

Le phénomène s'est également amplifié sur les territoires plus ruraux, ainsi des zones relativement épargnées en 2017 ont commencé à être touchée en 2018. Les zones Sud et Nord de la Communauté de Communes ont notamment vu le nombre de signalements augmenter significativement.

# ANALYSE DES DONNEES

## ➤ **Une périodicité d'intervention plus tardive dans l'année**

La répartition temporelle des interventions est plus tardive sur l'année 2018 que sur l'année 2017. L'année dernière, les mois de juin et de septembre comptaient le plus d'interventions alors qu'en 2018, il s'agissait d'août, octobre et novembre. Cela concorde avec une hausse générale de l'activité de nos équipes sur les autres territoires des Côtes d'Armor. Cette périodicité d'intervention plus tardive dans l'année peut s'expliquer notamment par l'augmentation significative du nombre de nids traités dans les arbres, ces derniers étant majoritairement découverts à la tombée des feuilles à l'automne.

En outre, le caractère tardif de l'activité des frelons asiatiques peut s'expliquer par les conditions climatiques très particulières de l'année 2018. En effet, les températures sont restées basses relativement longtemps, jusqu'à la mi mars (le jour le plus froid ayant été le 27 février) et il n'y pratiquement pas eu de gelées en Bretagne au printemps. Lors de l'été, les températures étaient en moyenne 2 degrés au-dessus des normales saisonnières, dynamisant l'activité des insectes.

La longue durée des températures hivernales couplée à l'un des étés les plus chauds depuis 1900 sont donc deux facteurs explicatifs importants du caractère tardif de la saison des frelons en 2018.

# ANALYSE DES DONNEES

## ➤ **Une augmentation du nombre de nids traités dans les arbres**

En 2017, le nombre de nids traités situés dans les arbres était étonnement faible. Il était de 25% alors que les observations réalisées sur d'autres territoires de références situent ce nombre aux alentours de 42% (étude du Muséum national d'Histoire naturelle). En 2018, la tendance sur le territoire a évolué et se rapproche de la moyenne nationale. En effet, sur 246 nids traités, 97 l'ont été dans des arbres, soit 40% d'entre eux.

Cette tendance pourrait s'expliquer par la meilleure assise territoriale du programme en 2018. On constate en effet qu'en 2017, la population a essentiellement repéré les nids de frelons asiatiques situés à proximité immédiate des lieux de vie (habitation, abris de jardin, etc.). Les nids situés dans les arbres sont bien plus difficiles à repérer, en particulier à partir de 5 mètres ; ainsi, nous pouvons supposer que l'effort de sensibilisation mené de concert par la Communauté de Communes et par Neature ont porté leur fruits, encourageant la population à rester vigilante quant à cette problématique environnementale.

# Recommendations

# RECOMMANDATIONS

## ➤ **Simplifier le rôle des référents**

Les référents communaux ont un rôle fondamental dans le bon déroulement du programme de lutte. Ils sont en première ligne pour valider ou non le signalement d'un nid de frelon asiatique. Afin de les accompagner dans une démarche d'amélioration du programme, nous proposons de réaliser au mois d'avril 2019 une **session de formation et sensibilisation** visant à transmettre aux référents des méthodes d'identification des nids de frelons. Nous accompagnerons cette formation par la mise à disposition d'une fiche d'identification opérationnelle.

## ➤ **Fluidifier la circulation de l'information entre les parties prenantes**

Le programme de lutte fait intervenir un nombre important de parties prenantes : citoyens signalant le nid, référents communaux validant ce signalement, secrétariat des communes transmettant l'information à la Communauté de Communes, Communautés de Communes centralisant et missionnant Neature, Neature intervenant et historisant l'ensemble des interventions. Afin de simplifier la circulation de l'information, il nous semble judicieux d'améliorer la **fiche de signalement** des nids et l'**email type** des communes transmis à la Communautés de Communes.

# RECOMMANDATIONS

## ➤ **Signaler les nids déjà traités**

Il n'est pas rare que un nid déjà traité soit signalé à plusieurs reprises par des riverains ou des voisins n'étant pas au courant de l'intervention de Neature. Afin d'éviter cette situation, nous préconisons de signaler les nids traités, dès que cela est possible, par la distribution la zone concernée d'un **courrier informatif** dans les boîtes aux lettres indiquant que le nid à proximité a été identifié et traité. Cela permettra également de réaliser conjointement une action de sensibilisation.

## ➤ **Diffuser les résultats du programme de lutte**

La Communauté de Communes doit valoriser les actions qu'elle réalise en faveur de l'environnement et de la protection des abeilles sur son territoire. En ce sens, il serait être intéressant de transmettre les résultats des actions menées sur 2017 et 2018 au sein du bulletin municipal de chaque commune afin de sensibiliser la population à la lutte contre le frelon asiatique. Des actions de sensibilisation en milieu scolaire peuvent également être réalisées.



# neature



**02.22.66.63.00**

Nos équipes sont à votre écoute  
du lundi au vendredi de 8h à 19h  
et le samedi de 9h à 12h30.



**contact@neature.fr**

Si vous avez la moindre question,  
n'hésitez pas à contacter par  
e-mail notre service commercial.



**neature.fr**

Retrouvez l'ensemble de nos  
solutions en ligne.

# BON-REPOS-SUR-BLAVET (2018)

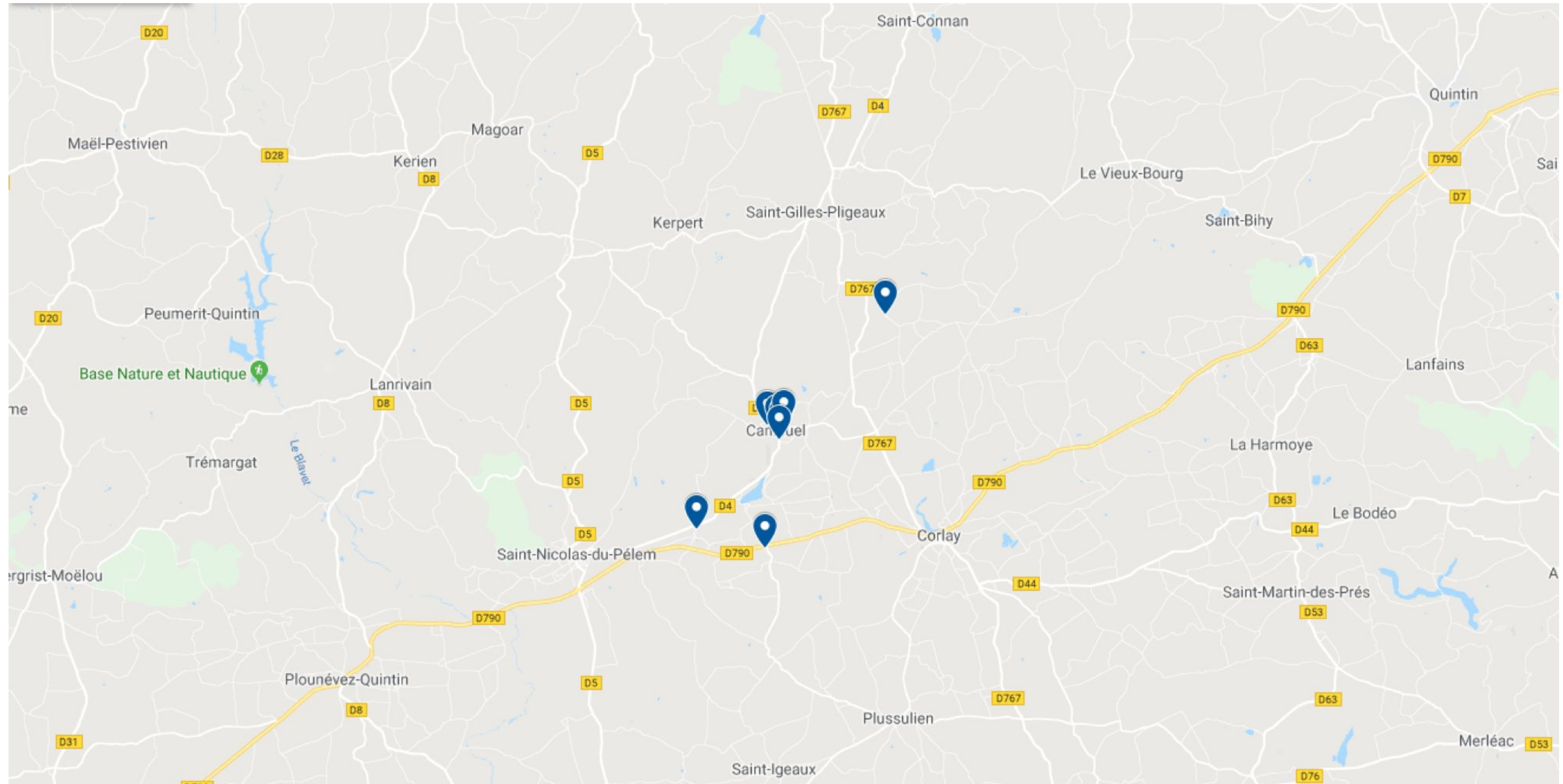




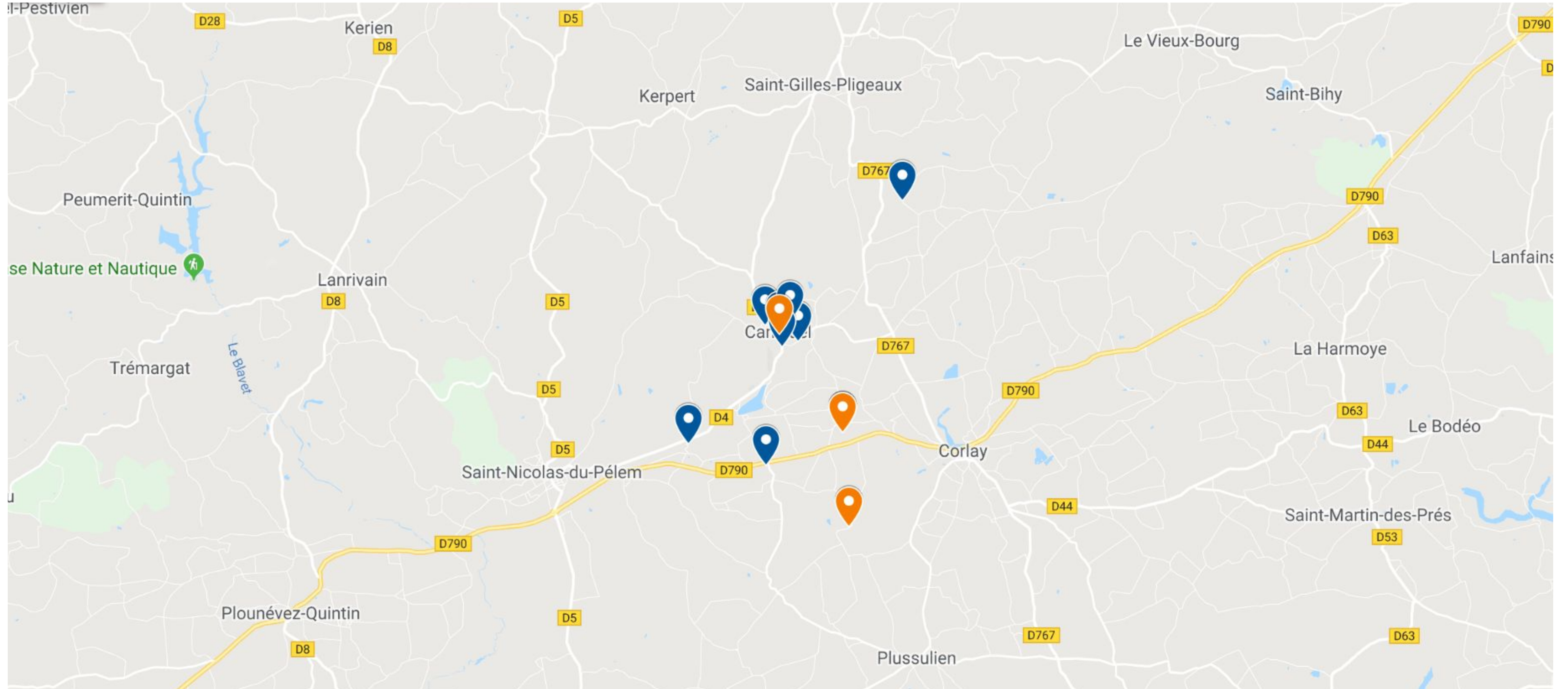
# BON-REPOS-SUR-BLAVET (2017 & 2018)



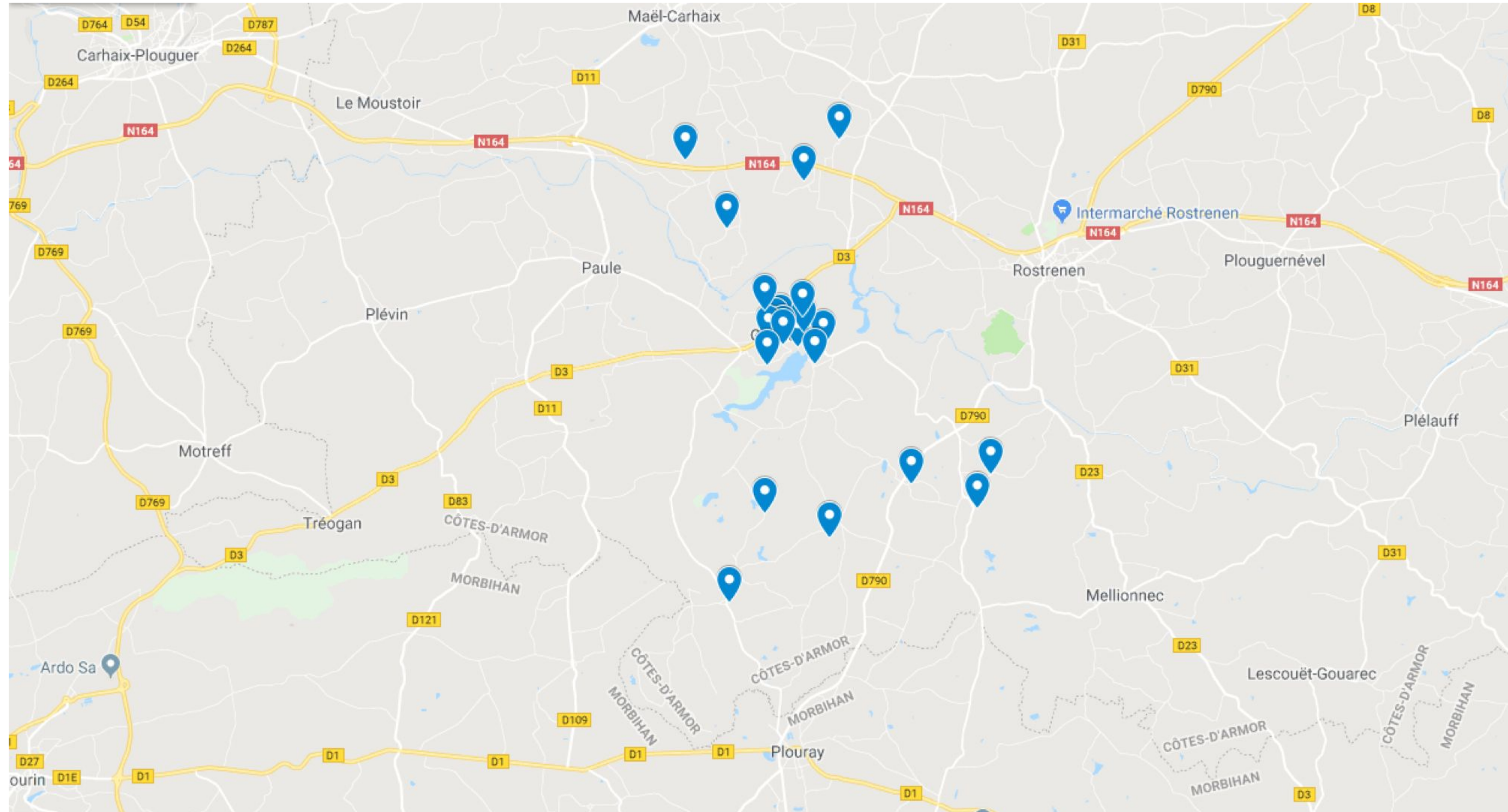
# CANIHUEL (2018)



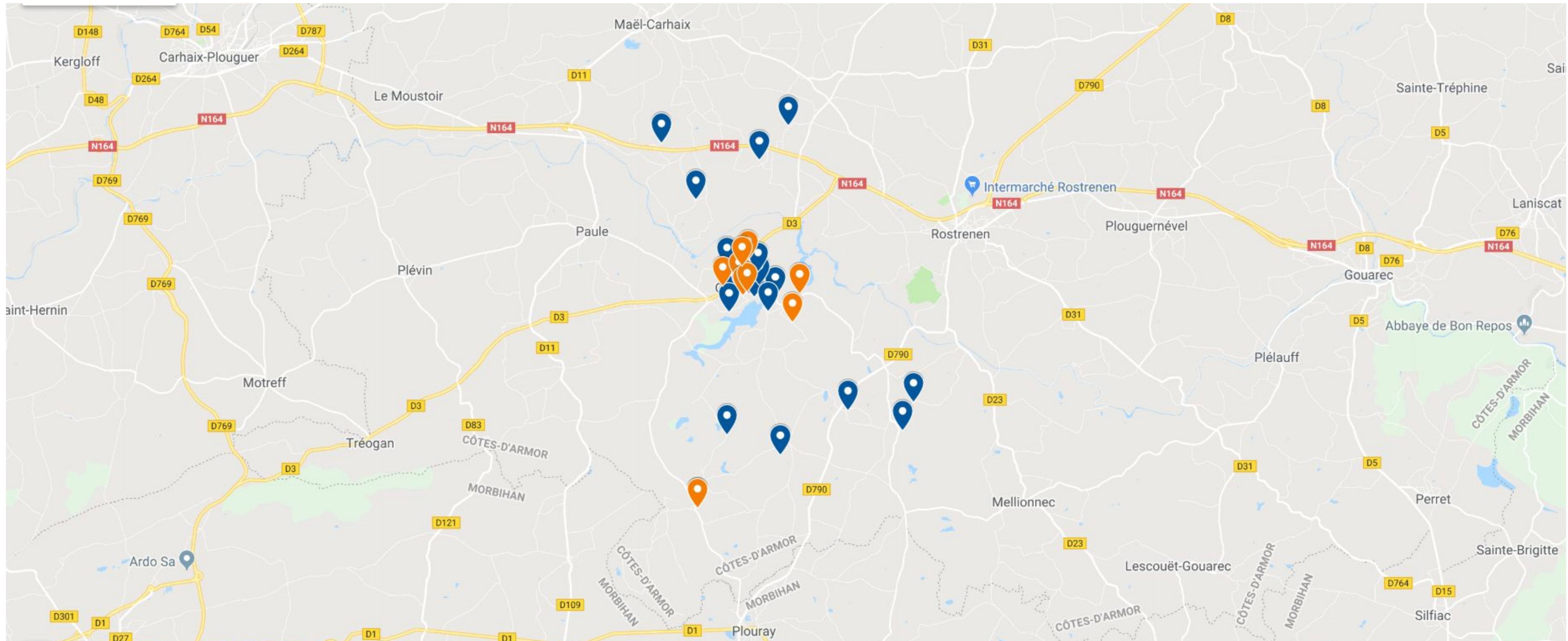
# CANIHUEL (2017 & 2018)



# GLOMEL (2018)



# GLOMEL (2017 & 2018)



# GOUAREC (2018)



# GOUAREC (2017 & 2018)



# KERGRIST-MOËLOU (2018)

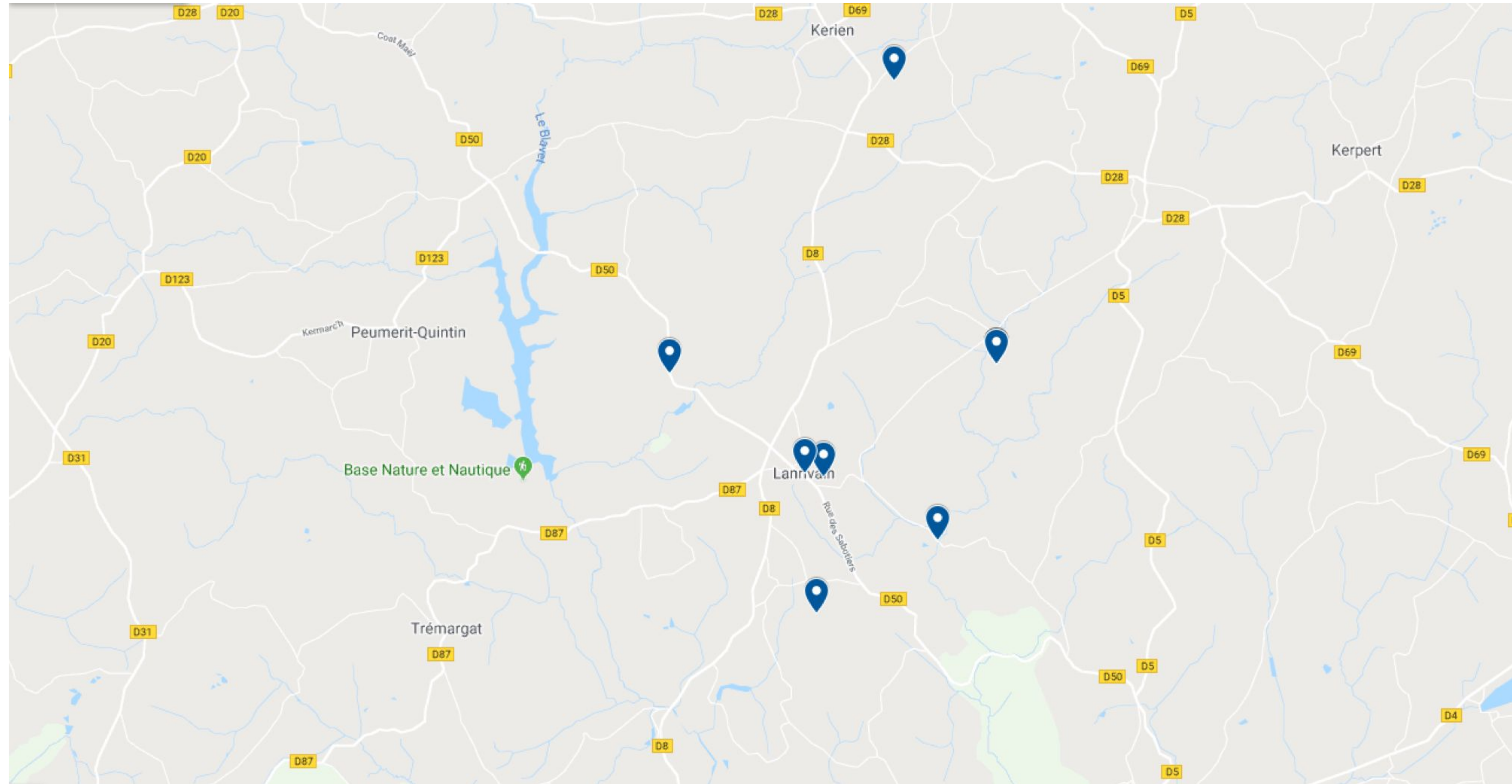




# KERGRIST-MOËLOU (2017 & 2018)



# LANRIVAIN (2018)



# LANRIVAIN (2017 & 2018)



# LESCOUËT-GOUAREC (2018)



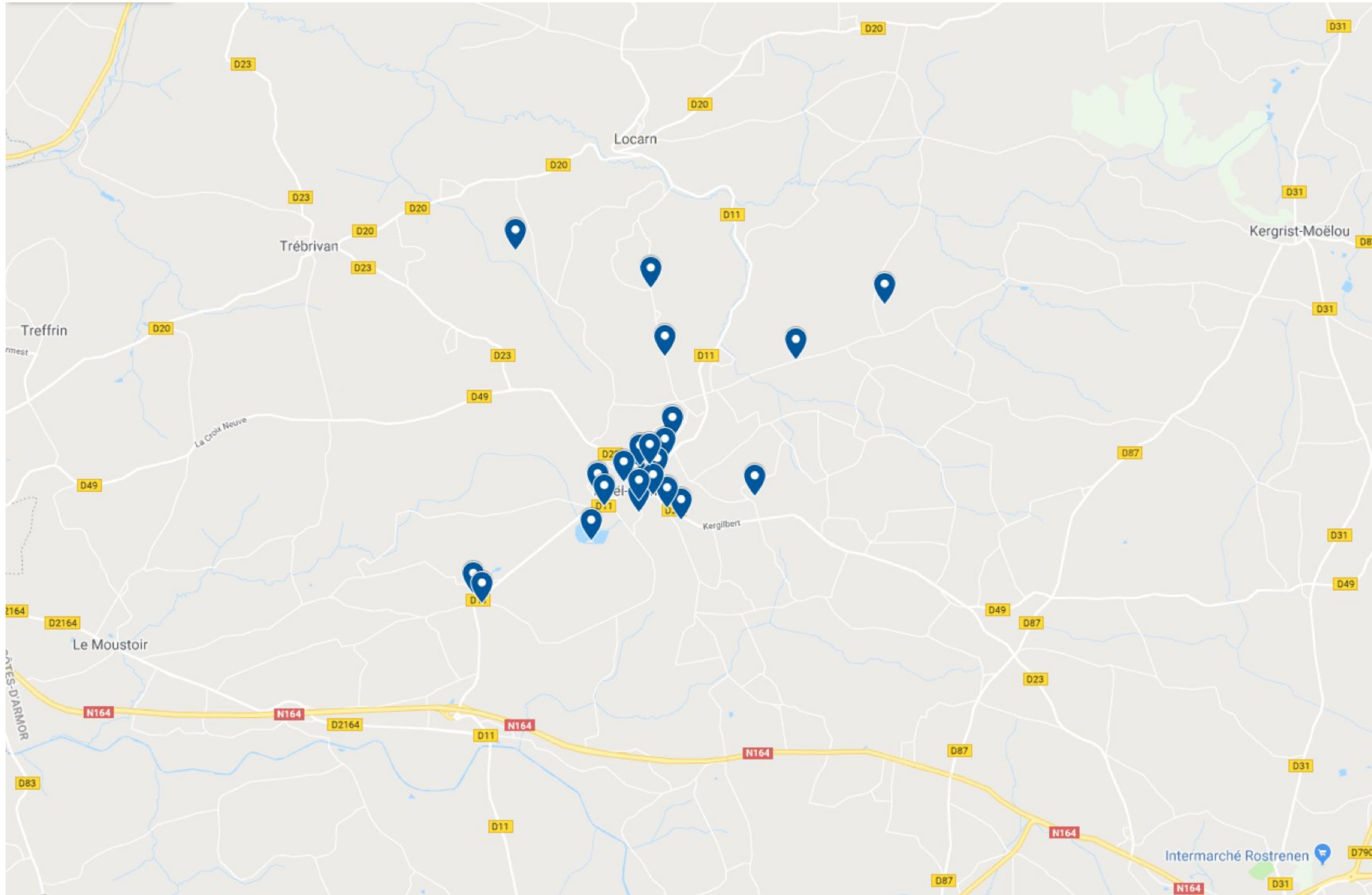
# LOCARN (2018)



# LOCARN (2017 & 2018)



# MAËL-CARHAIX (2018)

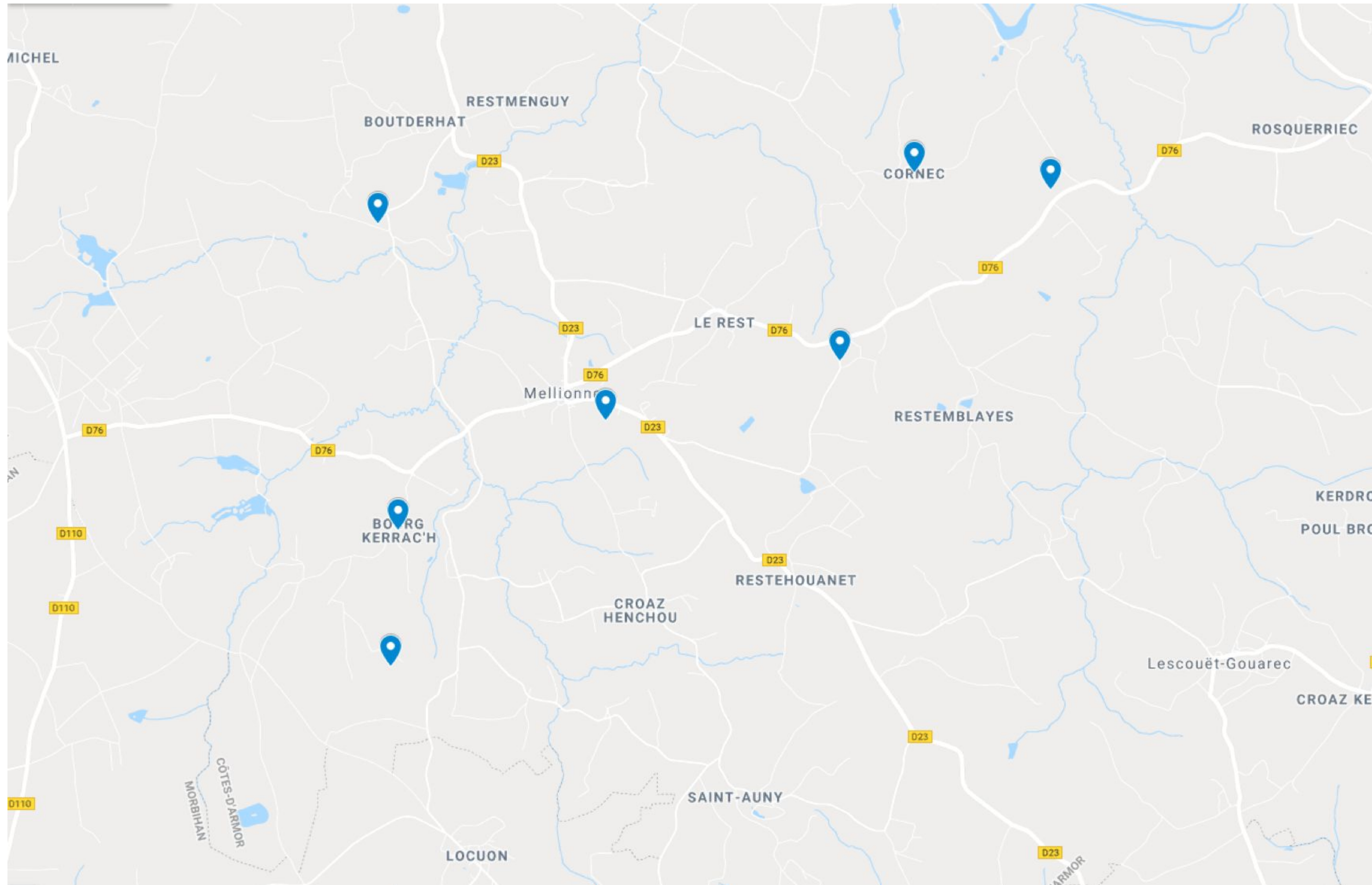


# MAËL-CARHAIX (2017 & 2018)

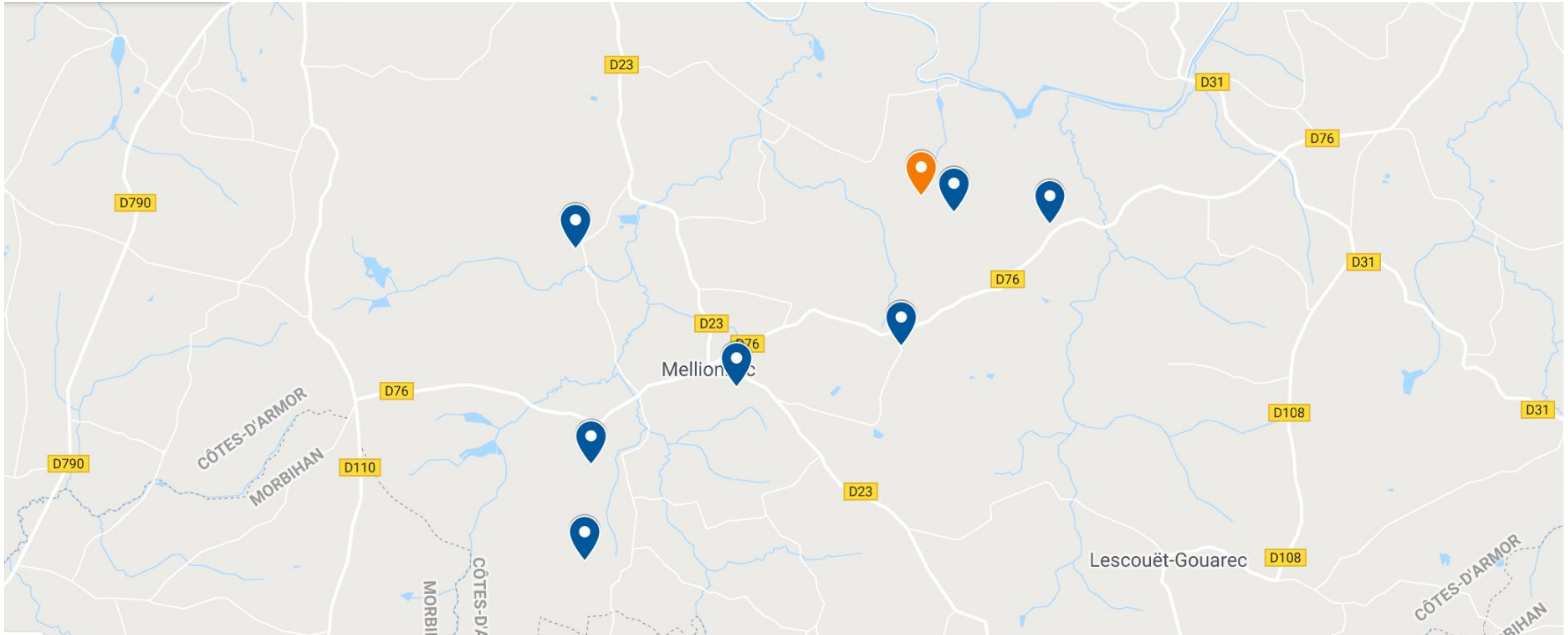




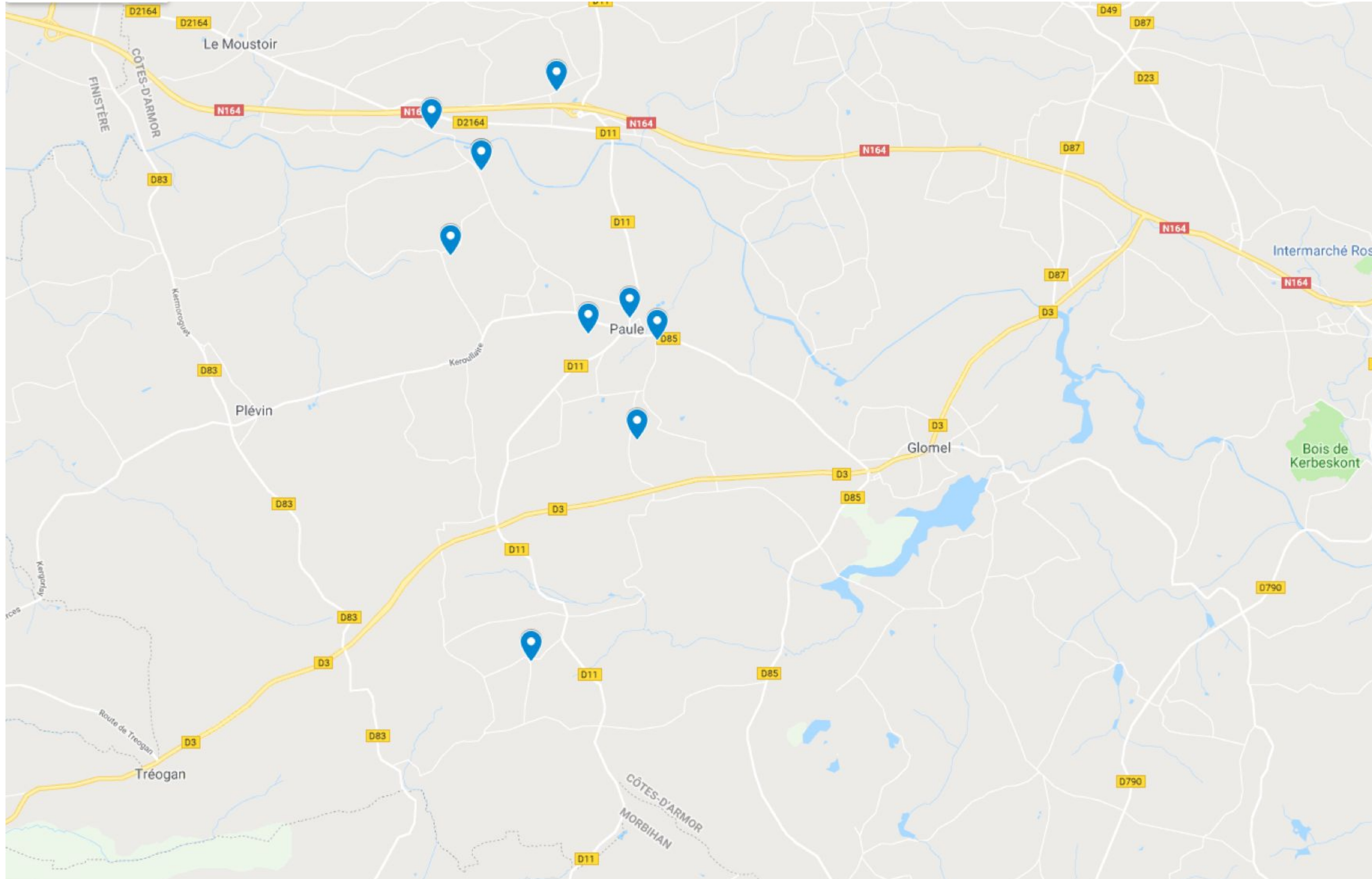
# MELLIONNEC (2018)



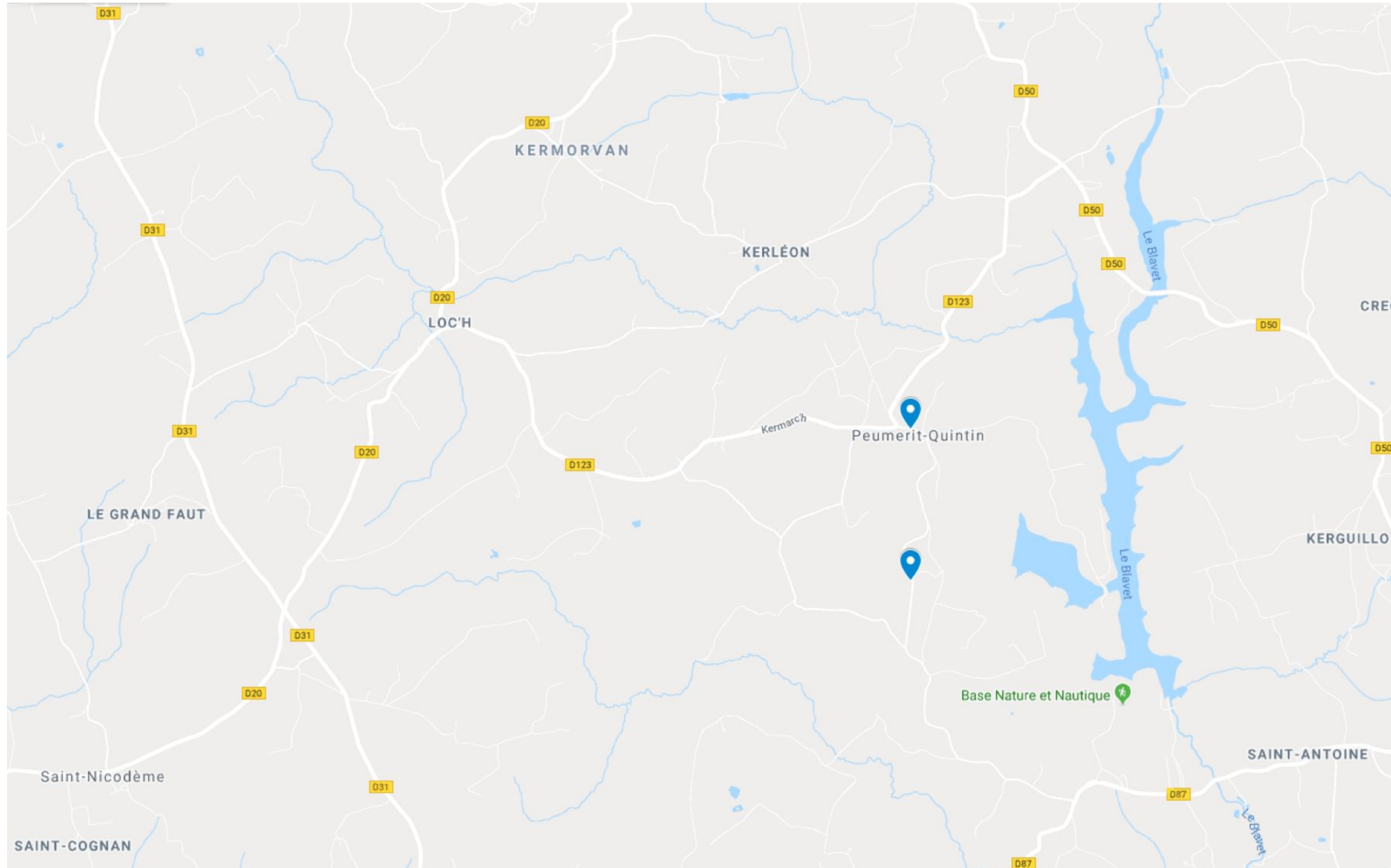
# MELLIONNEC (2017 & 2018)



# PAULE (2018)



# PEUMERIT-QUINTIN (2018)



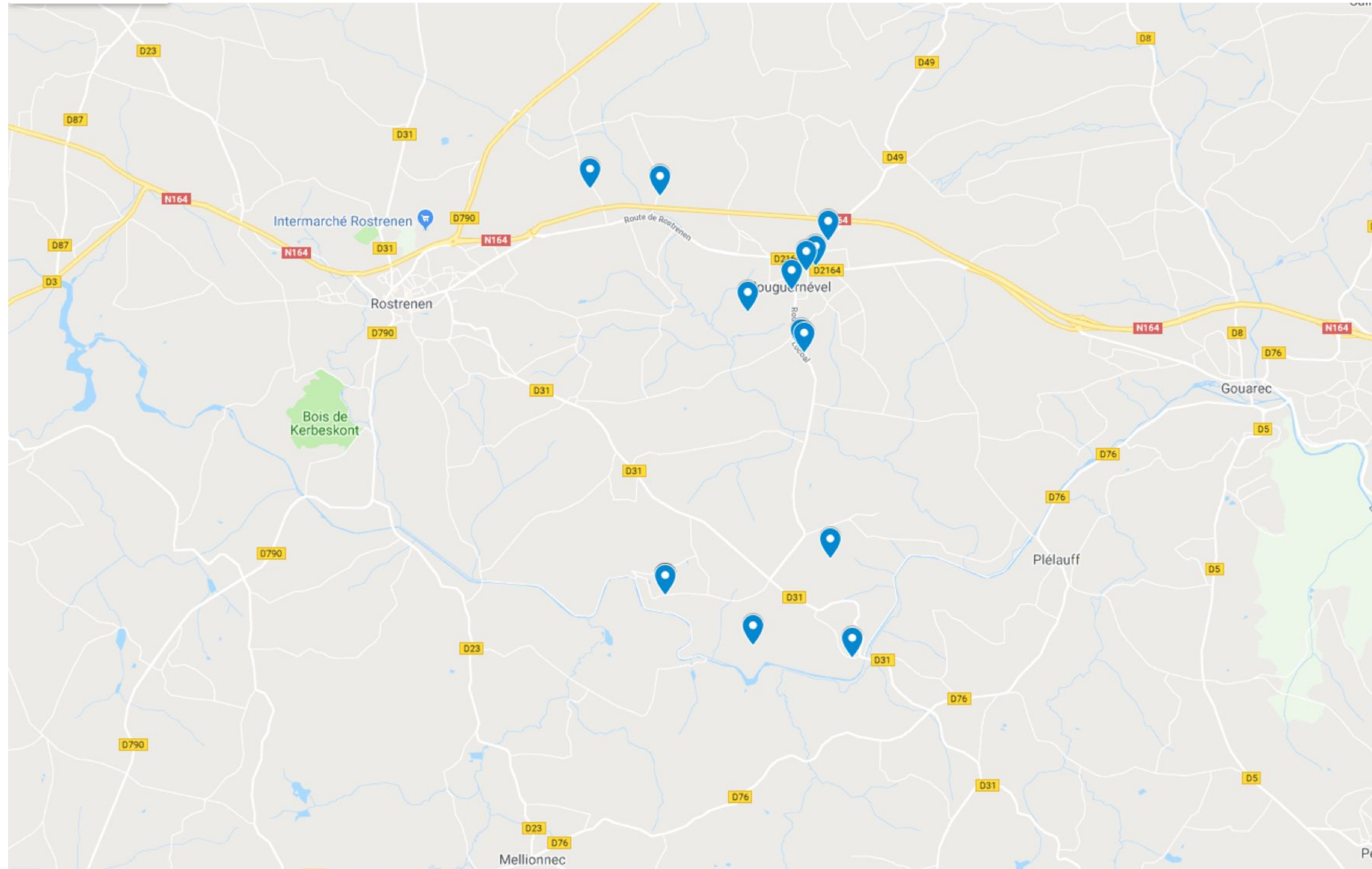
# PLELAUFF (2018)



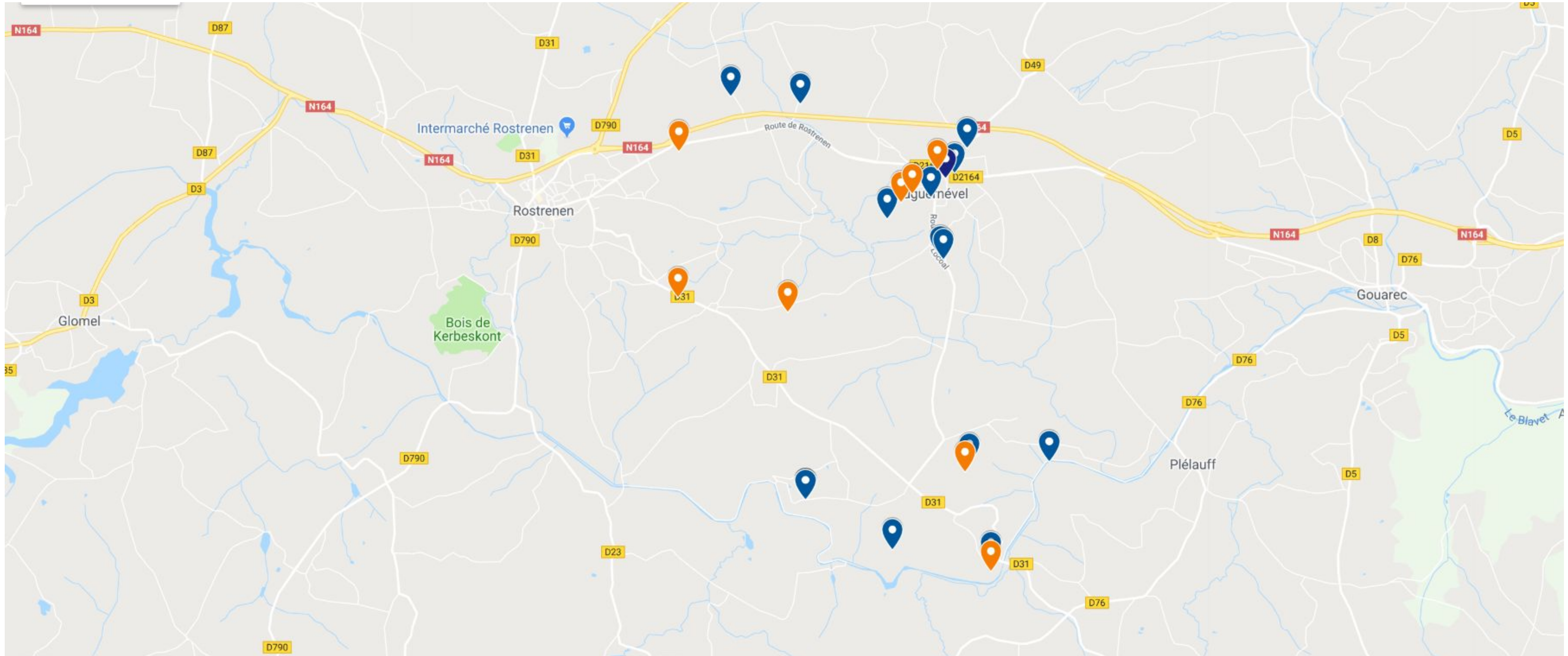
# PLELAUFF (2017 & 2018)



# PLOUGUERNEVEL (2018)

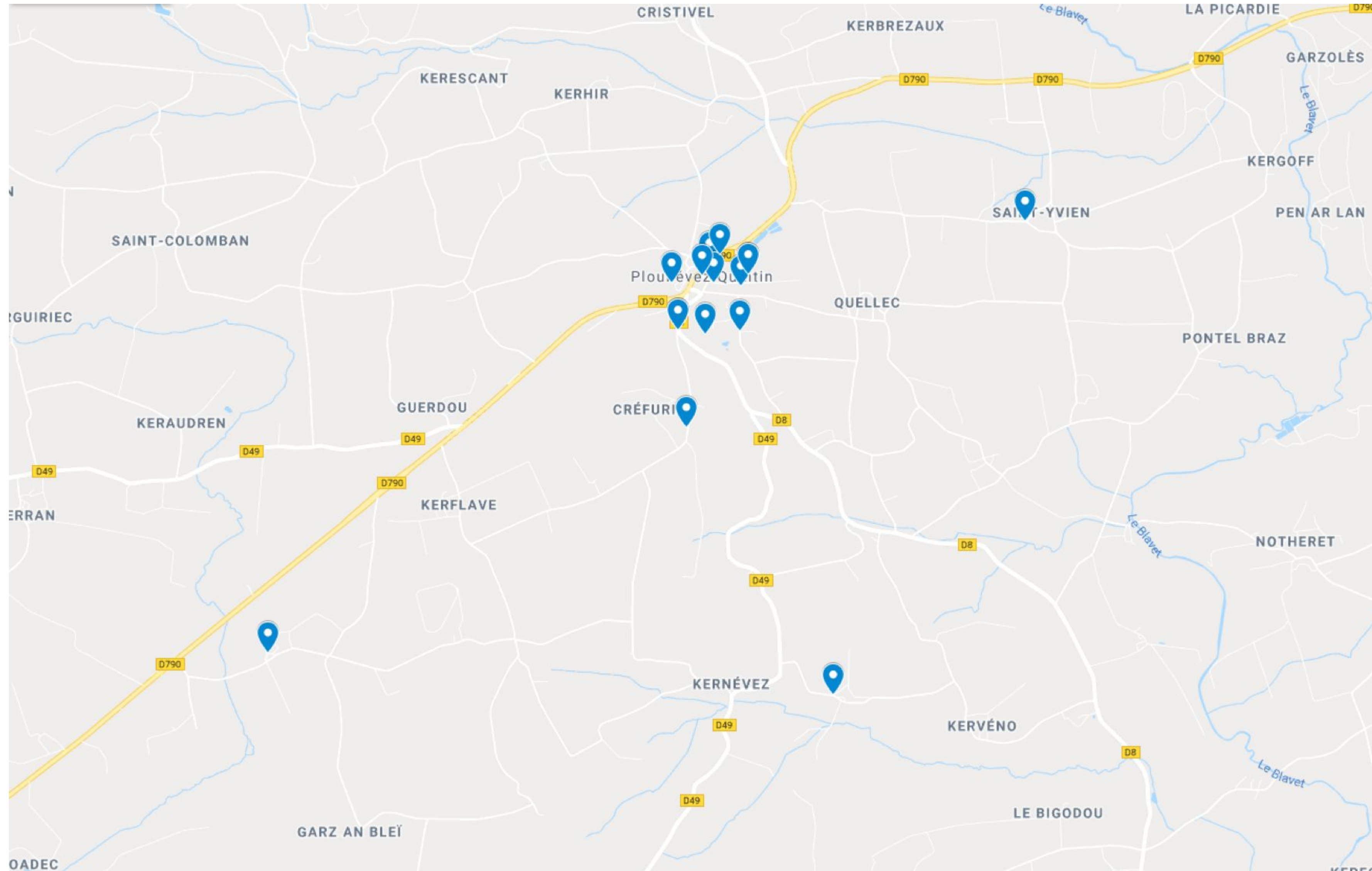


# PLOUGUERNEVEL (2017 & 2018)

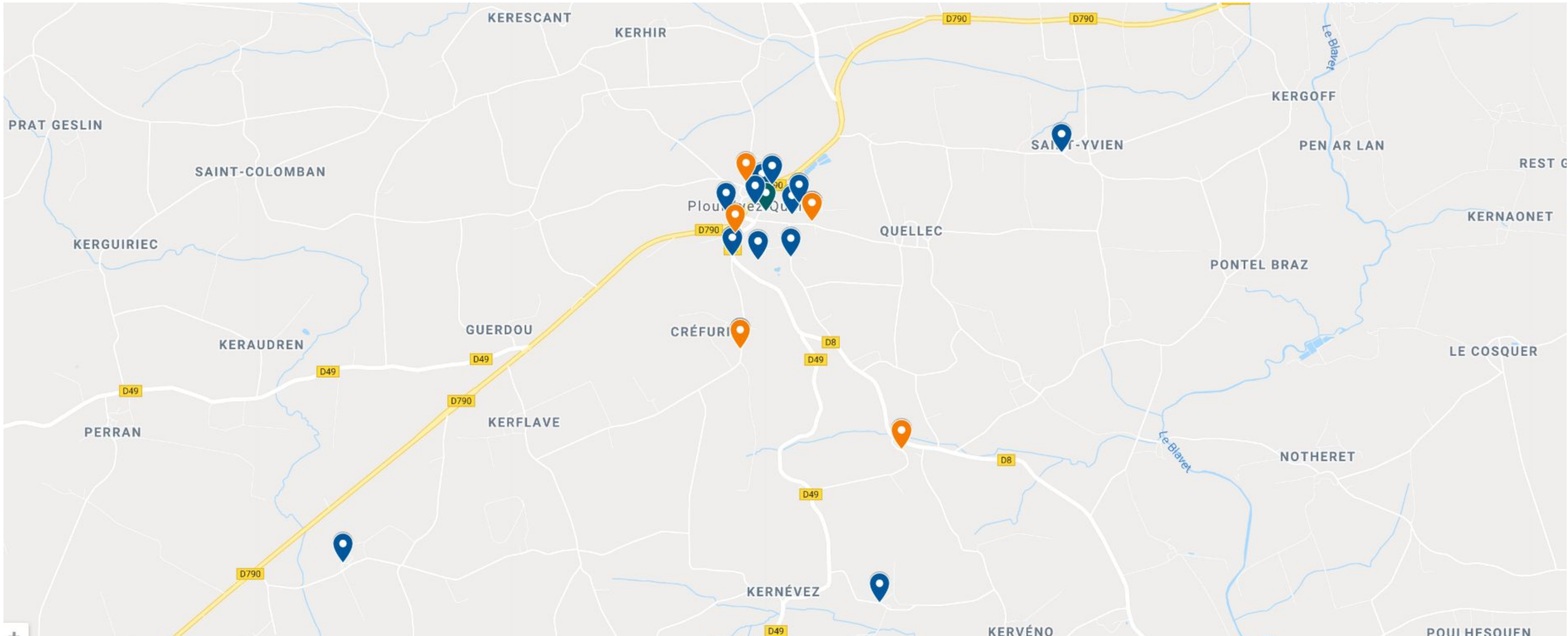




# PLOUNEVEZ-QUINTIN (2018)



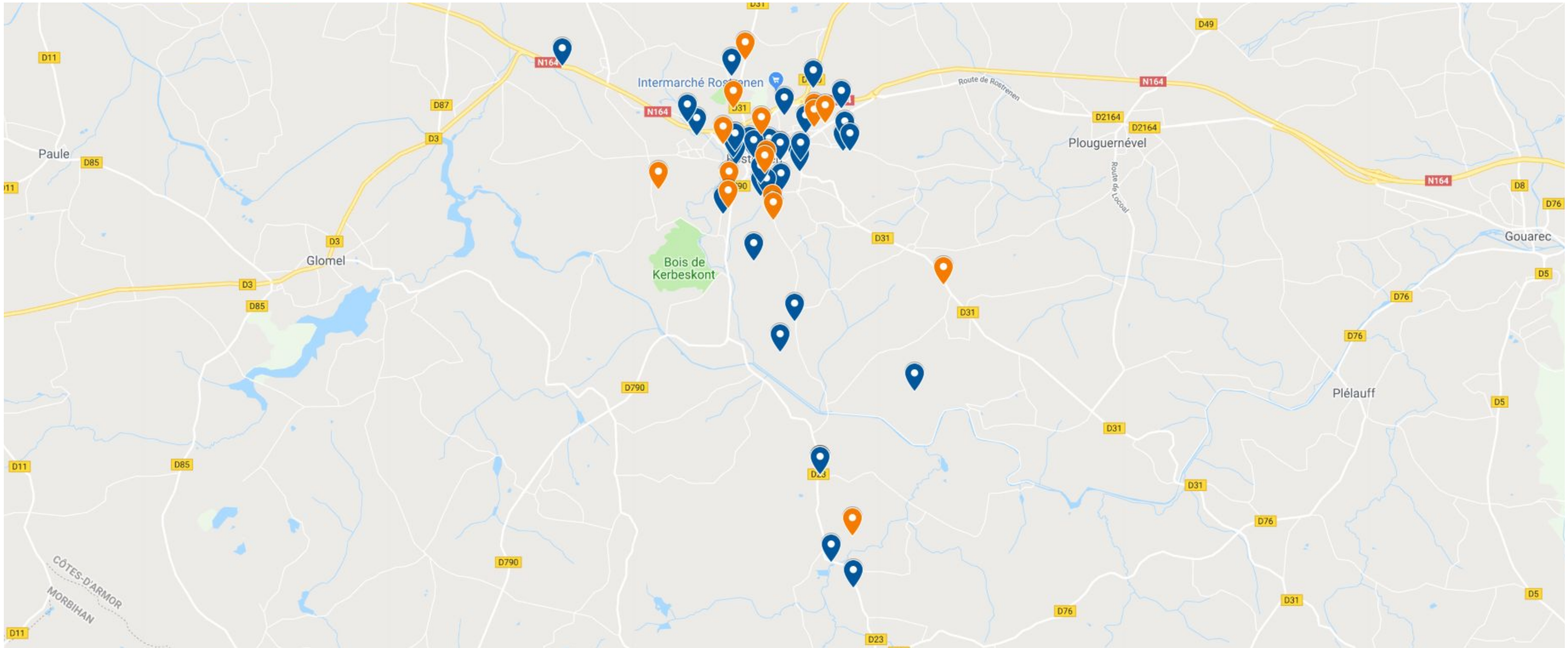
# PLOUNEVEZ-QUINTIN (2017 & 2018)



# ROSTRENNEN (2018)



# ROSTRENNEN (2017 & 2018)



# SAINT-CONAN (2018)



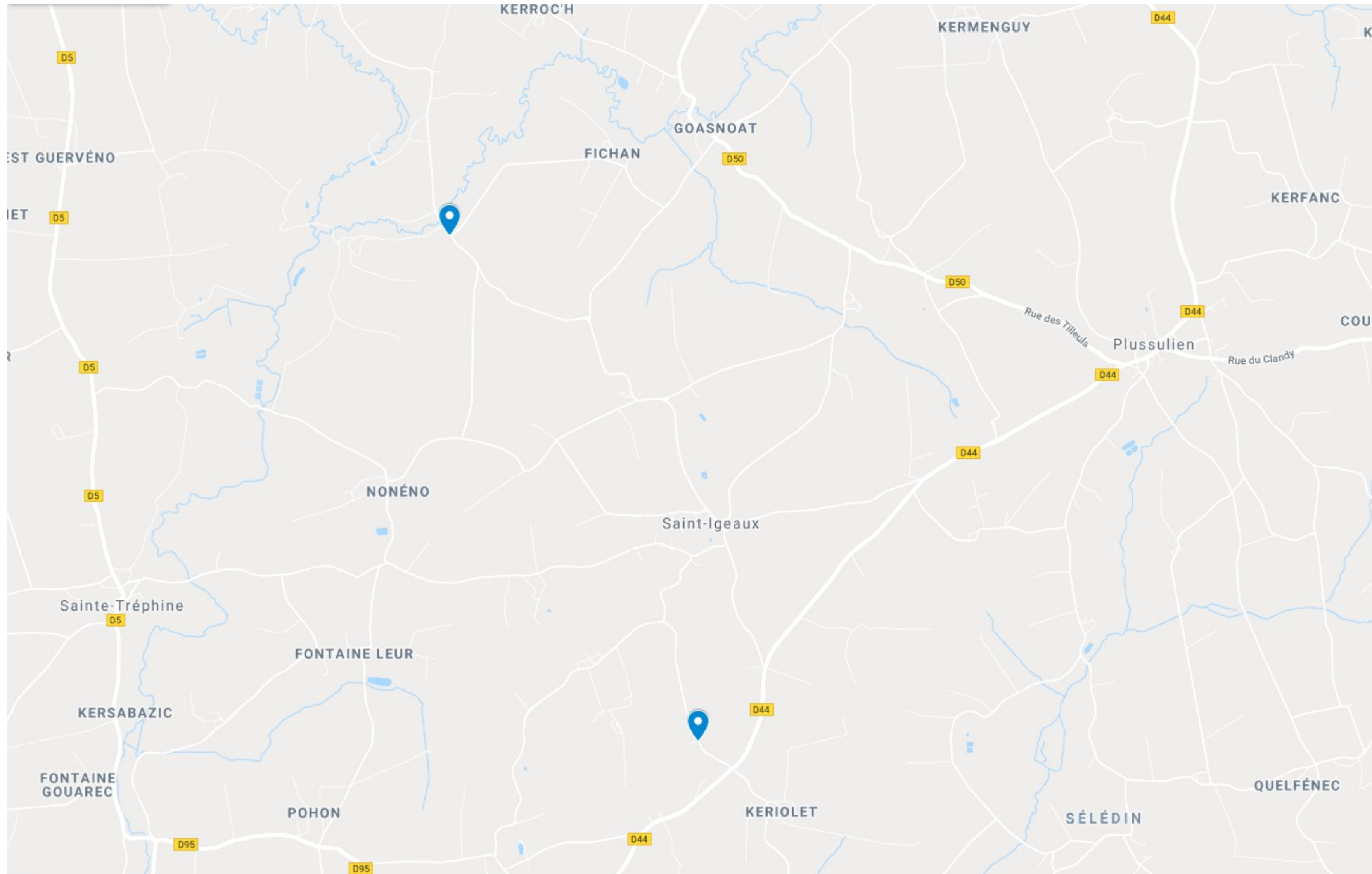
# SAINT-CONAN (2017 & 2018)



# SAINTE-TREPHINE (2018)

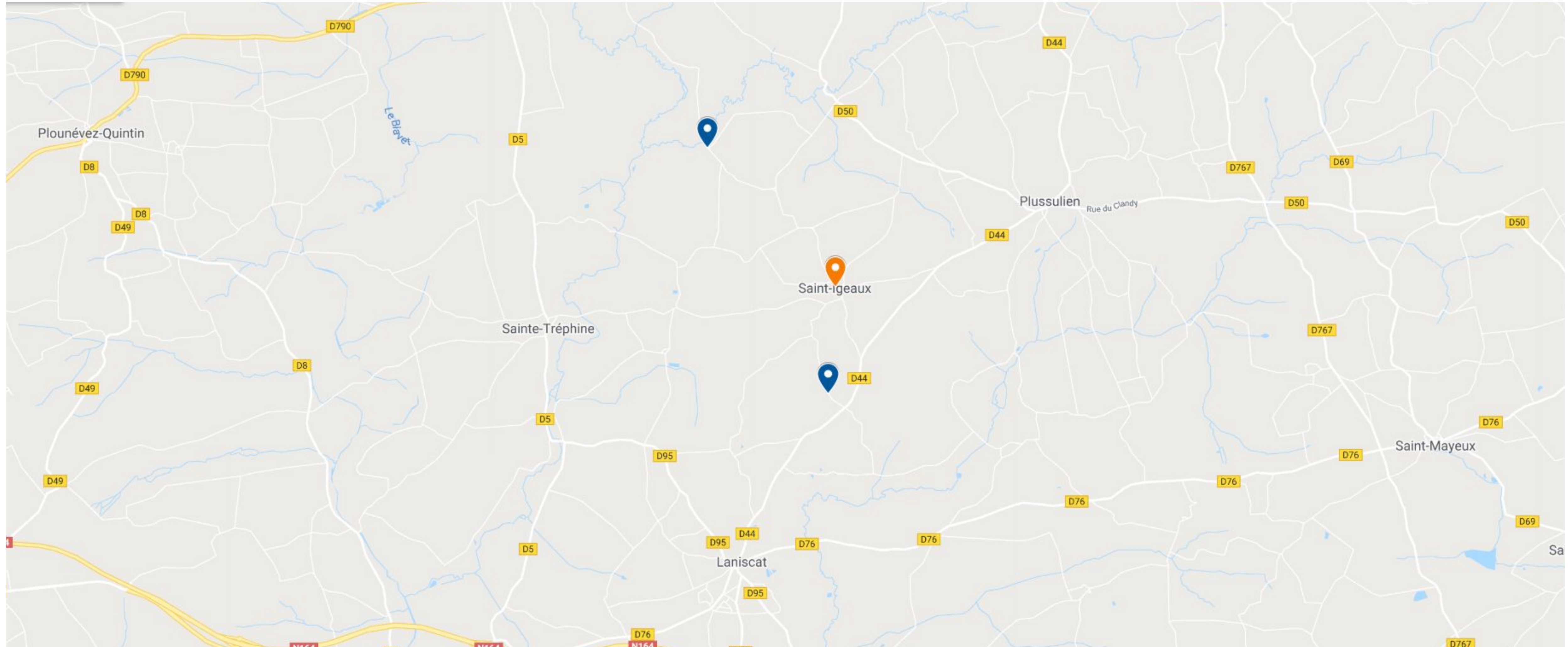


# SAINT-IGEAUX (2018)





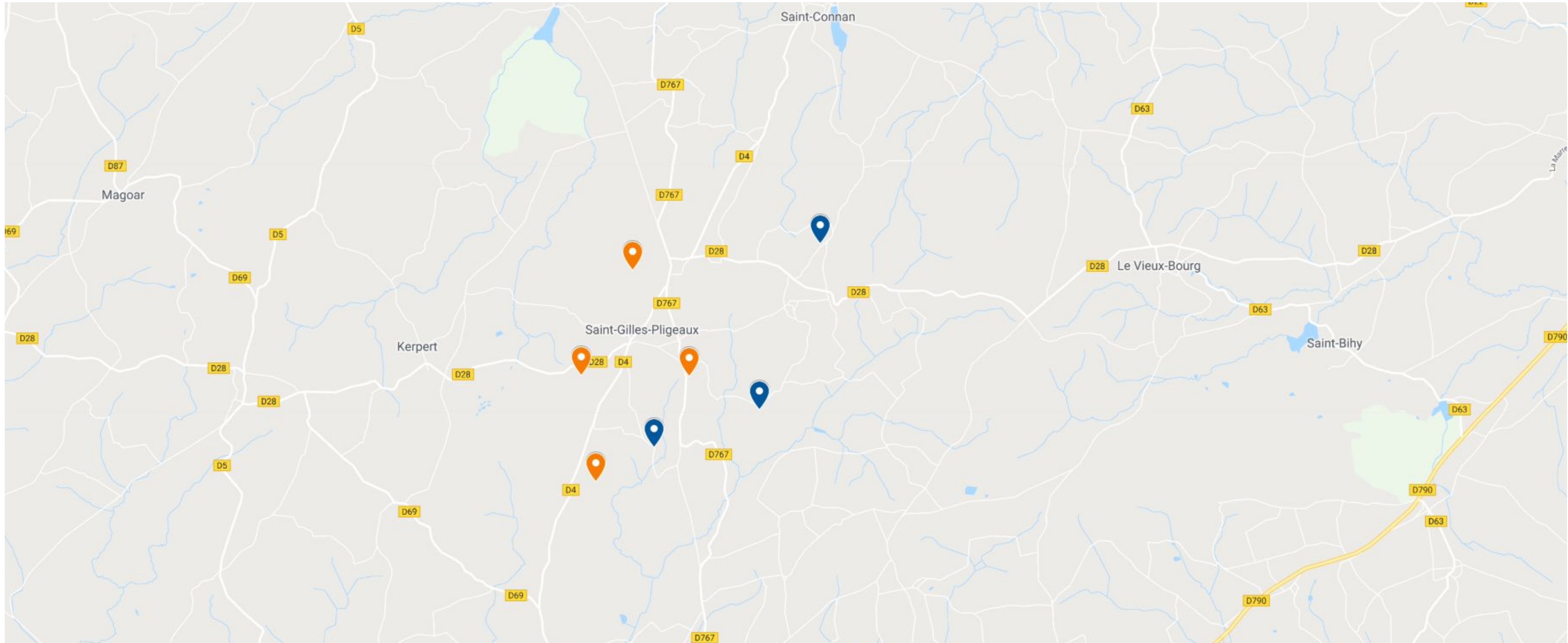
# SAINT-IGEAUX (2017 & 2018)



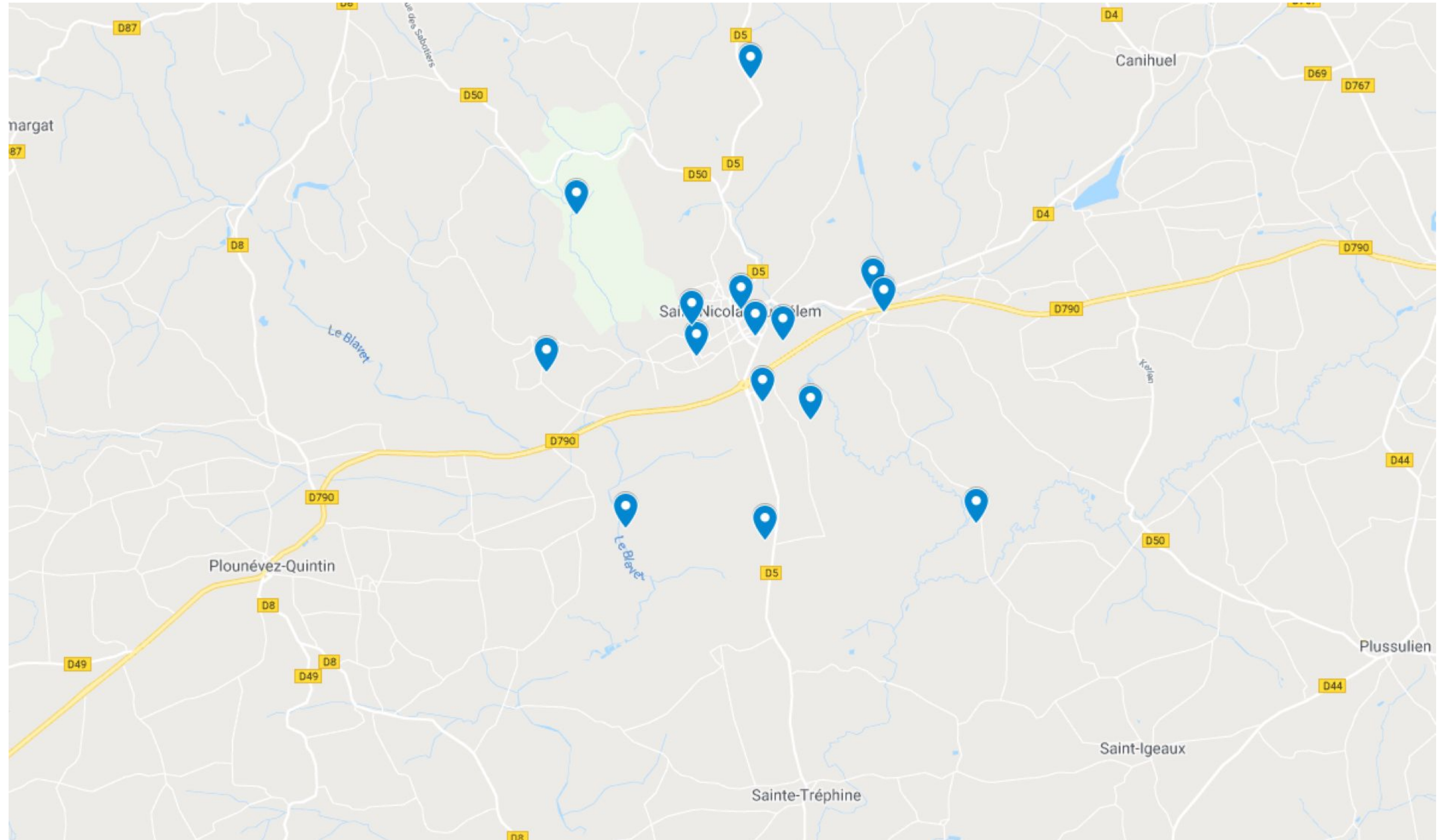
# SAINT-GILLES-PLIGEAUX (2018)



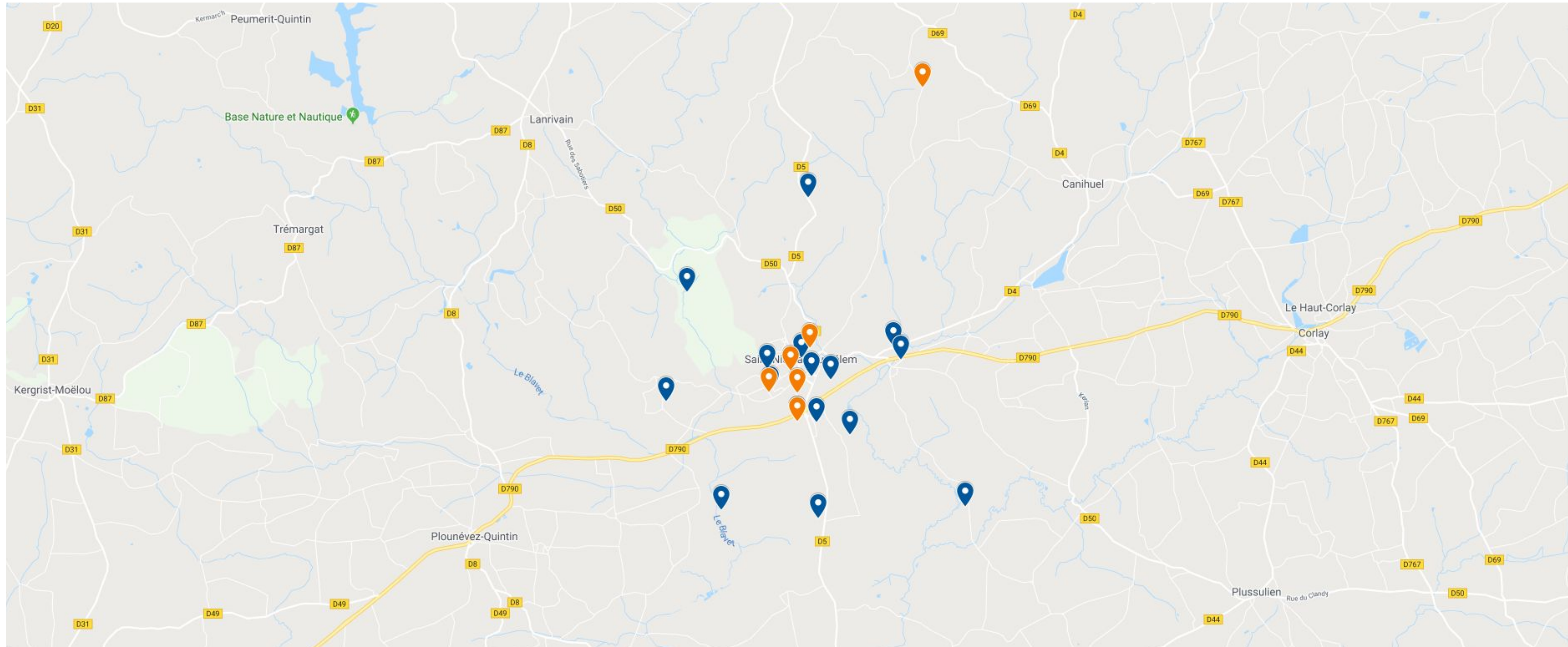
# SAINT-GILLES-PLIGEAUX (2017 & 2018)



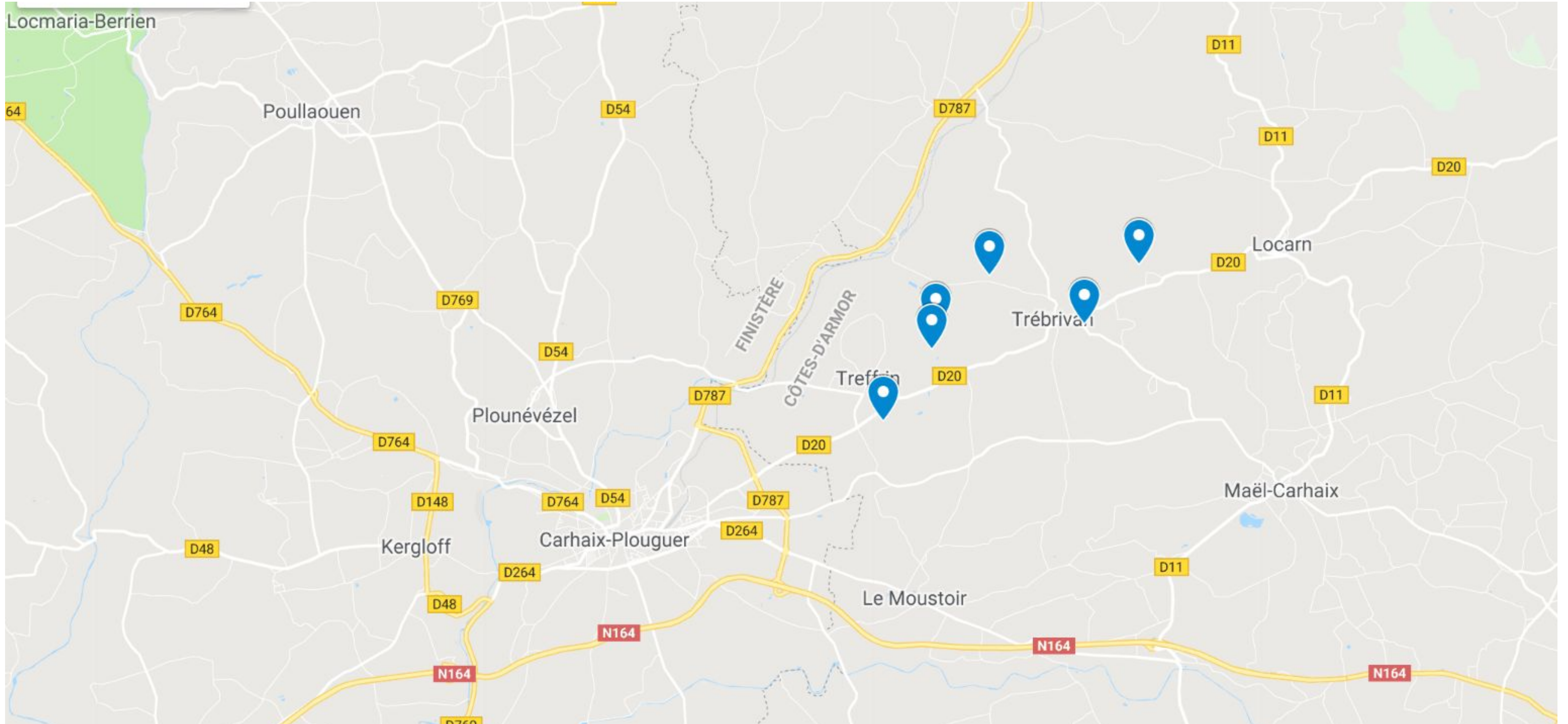
# SAINT-NICOLAS-DU-PELEM (2018)



# SAINT-NICOLAS-DU-PELEM (2017 & 2018)



# TREBRIVAN (2018)



# TREBRIVAN (2017 & 2018)



# TREMARGAT (2018)

